



BTC

**BELGIAN
DEVELOPMENT AGENCY**

RAPPORT BASELINE

Code de l'intervention : BEN 130 26 11

TABLE DES MATIERES

1. Fiche d'intervention	4
2. Introduction	5
3. Cadre de monitoring final	6
3.1 Logique d'intervention	6
3.2 La matrice de monitoring	8
3.2.1 Niveau de l'impact	8
3.2.2 Niveau de l'outcome	9
3.2.3 Niveau de l'output 1	10
3.2.4 Niveau de l'output 2	12
3.2.5 Niveau Output 3	13
3.2.6 Niveau output 4	15
3.3 Fiches de suivi des changements	16
3.4 Plan de gestion des risques	24
3.5 Planification opérationnelle	26
3.6 Mécanismes de suivi	26
4. Annexes	29
4.1 Plan de travail Baseline	29
4.2 Formulaire d'indicateurs	29
4.3 Liste des acteurs impliqués dans le processus Baseline.	29
4.4 Bibliographie	29
4.5 Etude complémentaires	30
4.5.1 Termes de références de l'étude de satisfaction portant sur la qualité des services publics rendus par les CARDER	30
4.5.1.1 Contexte	30
4.5.1.2 Objectifs et résultats de l'étude	31
a) Objectif global	31
b) Objectif spécifique	31
c) Résultats attendus	31
4.5.1.3 Eléments de méthodologie à développer et tâches du responsable de la conduite de l'étude	31
4.5.1.4 Les produits de l'étude	32
4.5.1.5 Durée et calendrier d'intervention:	32
4.5.2 Note méthodologique sur l'enquête de satisfaction sur la qualité des services publics rendus par les CARDER	33
4.5.2.1 Contexte	33
4.5.2.2 Objectifs de l'étude	33
a) Objectif Général	33
b) Objectifs spécifiques	33
c) Résultats attendus	33

4.5.2.3 Méthodologie	34
a) Définition des concepts et Cadre théorique.....	34
b) Synthèse bibliographique sur le CARDER et le Conseil Agricole	35
c) Le conseil technique spécialisé.	36
d) Le conseil de gestion aux exploitations agricoles.....	36
e) Le conseil à l'accès au marché.....	36
f) Le conseil à l'organisation et à la planification locale	36
g) Le conseil en alimentation et en nutrition	37
h) Cadre théorique	37
i) Cadre empirique.....	37
j) Méthodes de collecte des Données.....	37
k) Choix des filières et communes de l'étude	39
m) Méthodes d'analyse des données secondaires et primaires.....	44
n) Analyse de la perception des usagers/clients sur la qualité des services fournis par le CARDER	44
o) Niveau de connaissance des acteurs	45
p) Taux d'utilisation des services du CARDER	46
q) Analyse des principales contraintes, attentes et réalisation des arbres à problème.....	46

1. Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Appui Institutionnel au MAEP pour la planification, la coordination et le pilotage sectoriel pour le développement des filières Agricoles (AIMAEPII)
Code de l'intervention	BEN 130 26 11
Emplacement	Bénin
Budget	6.000.000 EUR
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
Date de démarrage de l'intervention/Ouverture du Comité de pilotage	1 ^{er} octobre 2014 (démarrage) Juillet 2015 (SMCL d'ouverture)
Date de fin de la Convention spécifique	22 Mai 2021
Groupes cibles	Acteurs institutionnels du secteur agricole (MAEP, CNAB, PNOPPA, PASCB, CONAFIL)
Impact ¹	La compétitivité, l'attractivité, et l'accès des productions et produits aux marchés, grâce à la promotion des filières agricoles dans le respect des rôles des différents acteurs institutionnels sont assurés.
Outcome	L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières est amélioré
Outputs	Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles
	Les six CARDER disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des autres acteurs
	En partenariat avec le MAEP, les faïtières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un accompagnement de qualité à leurs membres
	Les principaux instruments de financement prévus par le schéma de financement du secteur agricole sont en place et fonctionnels.
	Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions de la coopération bénino-belge
Budget total de l'intervention	7.000.000 EUR

¹ L'impact équivaut à l'objectif général, l'outcome à l'objectif spécifique et l'output au résultat

2. Introduction

Le présent rapport Baseline constitue le produit final du processus Baseline. Il résulte de la mise en œuvre du plan de travail Baseline. Voir l'annexe 1 pour le plan de travail Baseline (y compris ses objectifs et son champ d'application). Il s'appuie sur la théorie de changement. Ainsi il s'est dégagé un consensus général, entre parties prenantes, autour des changements à viser.

Le processus d'élaboration du présent document a été participatif et inclusif :

- Internalisation du contenu du DTF au niveau de l'équipe opérationnelle
- Atelier interne de suivi-évaluation ayant permis de préparer tous les éléments du contenu du plan de travail de la Baseline sur la base des acquis et expériences de la phase précédente d'AIMAEP. Ce dernier a mis en place le système de suivi-évaluation axé sur les résultats du MAEP et son propre système tout en expérimentant l'utilisation de la cartographie des incidences (outcome mapping)
- Préparation d'une mission de bakstopping (avec l'appui du MDF et de CTB/EST AGRI) pour la facilitation d'un atelier de monitoring des résultats avec l'implication des parties prenantes à la mise en œuvre d'AIMAEP II. Ainsi tous les outils de travail ont été préparés : matrice des résultats, ébauche du cahier d'opérationnalisation des indicateurs, analyse des changements, et d'un atelier participatif sur le monitoring des résultats d'AIMAEP. A l'issue des travaux le plan de travail de la Baseline a été élaboré
- Finalisation du rapport de Baseline assorti de la préparation de travaux complémentaires à réaliser. Il s'agit de la réalisation enquête spécifique sur la satisfaction des usagers du secteur agricole par rapport à la qualité des services rendus par les CARDER. et d'un atelier outcome mapping avec les partenaires limitrophes pour donner une appréciation par rapport aux marqueurs de progrès identifiés.

L'élaboration d'une Baseline, constitue un moment privilégié pour analyser à nouveau la cohérence de la logique d'intervention d'AIMAEP II. La cohérence interne au programme d'appui aux filières agricoles – PROFI est incontestable de même que l'articulation de ce volet institutionnel avec le Programme cadre du secteur agricole intitulé « Programme Administration et Gestion ». Toutefois, l'analyse du cadre logique d'AIMAEP II, appelle à des commentaires suivants :

- le résultat n°4 n'est pas au même niveau hiérarchique que les autres résultats du volet institutionnel. Ainsi les participants à l'atelier de monitoring des résultats ont suggéré sa suppression pure et simple. Tout en considérant son contenu comme une action à part entière rattachée au résultat n°1 intitulée « A0107 Appui à la mise en place des instruments de financement du secteur agricole (FNDA et FADeC Agriculture) ». En effet, il s'agit de l'opérationnalisation du schéma de financement du cadre programmatique de mise en œuvre du PSRSA dont le pilotage est assuré par le MAEP..
- De facto, le résultat n°5 est rattaché à la composante « appui opérationnel » du PROFI. En effet, Le nouveau DTF du PROFI, approuvé par la SMCL, est explicite sur cette question : « Le passage de l'approche projet à l'approche programme exige la mise en place de nouveaux modes de coordination et de fonctionnement. Il est en conséquence considéré comme un défi et un résultat à atteindre. Ce résultat actualise et remplace le résultat 5 de la composante d'appui institutionnel (pp 63 DTF PROFI).

En conclusion, pour des raisons de cohérences de la logique d'intervention, il est proposé dans le cadre du monitoring des résultats, la transformation du résultat n°4 en activité rattaché au résultat 1. Sur la base de ce qui précède, le monitoring du résultat n°5 incombe désormais au volet appui opérationnel du PROFI.

3. Cadre de monitoring final

3.1 Logique d'intervention

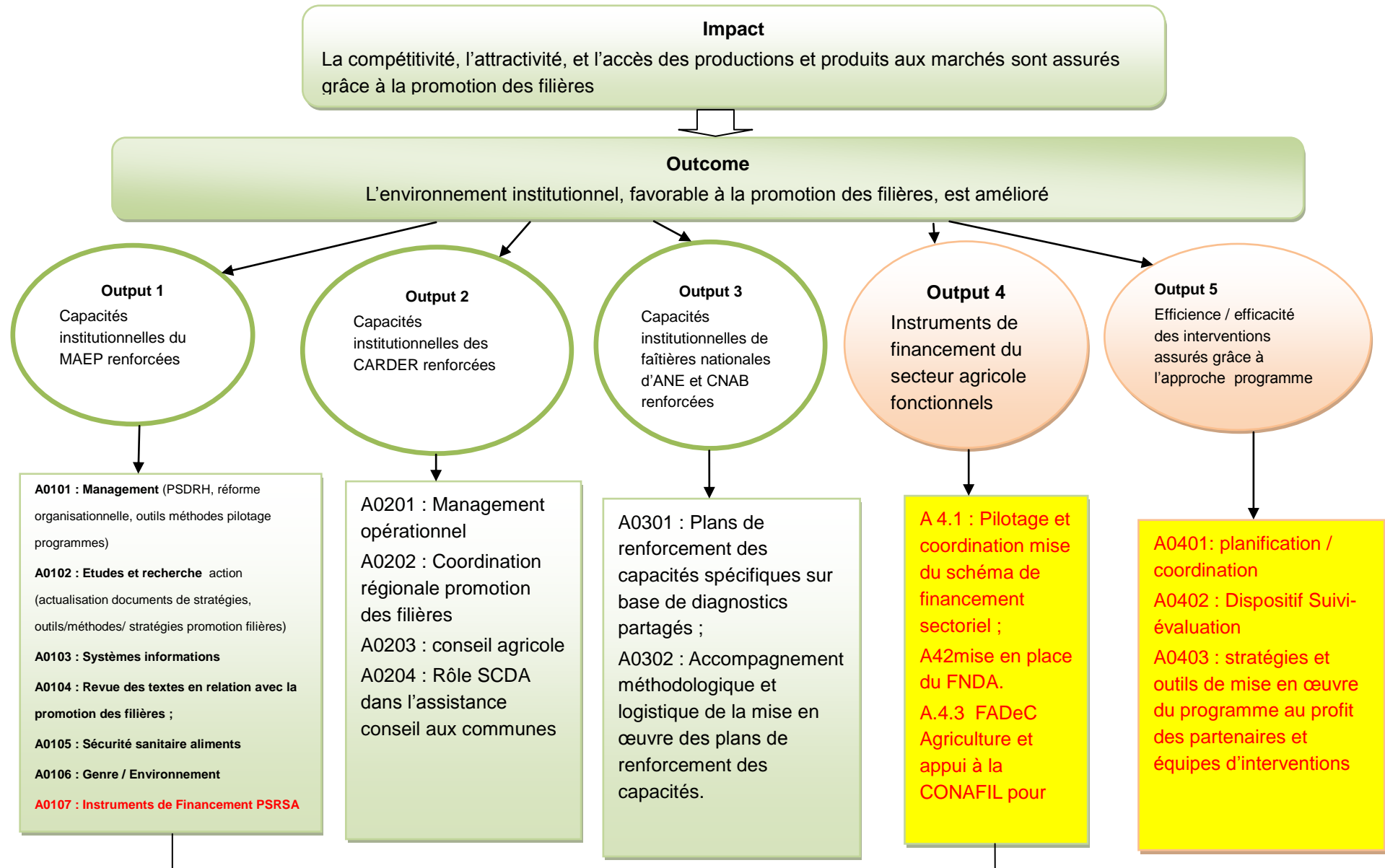
De l'analyse de la logique d'intervention (telle que prévue dans le DTF), les participants à l'atelier d'élaboration de la Baseline, constatent que le résultat 4 s'apparente tout simplement à une activité du résultat n°1. En effet, sa transformation en une simple activité du résultat n°1. En effet la mise en place des instruments de financement (FADeC Agriculture et FNDA) relève de l'opérationnalisation du schéma de schéma de financement du PSRSA assuré par l'administration centrale du MAEP dans le cadre de l'exercice d'une fonction partagée intitulée « appui aux investissements ». En conséquence il est proposé, à partir de janvier 2016 (fin de la convention spécifique FAIA) la suppression du résultat 4 et l'ajout au résultat n°1 d'une activité intitulée « appui à l'opérationnalisation du FNDA et FADeC Agriculture.

Par ailleurs, à partir de la date de démarrage du volet opérationnel du programme, le résultat n°5 disparaîtra de fait, de la logique d'intervention du volet institutionnel. En effet, Le nouveau DTF du volet opérationnel intègre le résultat n°5 et prévoit un budget y afférent. Il actualise et remplace également les modalités de mise en œuvre du programme tel que prévus par le DTF du volet institutionnel.

Bref, dès le démarrage de la nouvelle convention spécifique du Programme Filières Agricoles (PROFI) notamment sa composante opérationnelle, la logique d'intervention actuelle de la composante institutionnel connaîtra deux changements majeurs : le résultat n°4 sera reconsidéré comme une activité d'appui à la mise en place de mécanismes de financement du secteur agricole rattachée au résultat n°1 et (ii) le résultat n°5, exécuté par l'UAC, sera rattaché au DTF du volet « Appui opérationnel » conformément aux nouvelles modalités pratiques de mise en œuvre du Programme tel que précisé dans le contenu du DTF du PROFIL.

Au stade actuel et en attendant le démarrage de la nouvelle convention spécifique du PROFIL, la logique d'intervention du volet institutionnel est schématisée ainsi qui suit.

Logique d'intervention



3.2 La matrice de monitoring

Le présent chapitre décrit, par niveau, la manière dont l'intervention assurera le monitoring de ses résultats.² Il propose un système de monitoring réaliste et opérationnel³.

3.2.1 Niveau de l'impact

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline 2014	Valeur cible finale 2019	Valeurs cibles 2015	Valeurs cibles 2016	Valeurs cibles 2017	Valeurs cibles 2018	Unité de mesure	Source de vérification	Fréquence de collecte de données	Mesures de début – fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre ⁴
1. Ratio PIB Agricole/Dépenses publiques agricoles (Ind.n°1)	20,96	29	26,09	27,33	28,58	29	unité	Rapport de Performance CSE MAEP	Annuelle	Q1 n+1	CSE MAEP	UFAI	
2. Croissance du PIB agricole (Ind n°2)	6.5	8	6,5	7,2	7,7	8	%	Rapport de performance CSE MAEP	Annuelle	Q1 n+1	CSE MAEP	UFAI	
3. Evolution balance commerciale agricole en milliards FCFA (ind. N°3)	-799,53	-370	-480	-430	-370	-370	F CFA	INSAE Rapport de performance CSE MAEP	Annuelle	Q1 n+1	CSE MAEP	UFAI	

Les trois indicateurs sont ceux définis au DTF et qui sont retenus à l'issue de l'exercice d'élaboration de la Baseline. Par rapport à la disponibilité de l'information, à noter que chaque année, ces informations sont publiés courant mars et avril de l'année N+1 par le MAEP à travers un rapport de performances. Ce document contient des informations sur l'évolution des indicateurs. A ce niveau donc AIMAEP II s'aligne au système de suivi-évaluation axé sur les résultats du MAEP dont il contribue à la mise en œuvre de son plan de renforcement des capacités pour une optimisation.

² Il est conseillé de détailler les différents indicateurs dans des "formulaires d'indicateurs" (voir l'annexe 4.2). Cette démarche s'avère tout particulièrement pertinente pour des indicateurs complexes.

³ Que l'indicateur soit d'ordre qualitatif ou quantitatif, il convient toujours de compléter au maximum la matrice de monitoring.

⁴ Autres éléments pertinents (p. ex., frais liés à la collecte de données)

3.2.2 Niveau de l'outcome

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline 2014	Valeur cible finale 2019	Valeurs cibles 2015	Valeurs cibles 2016	Valeurs cibles 2017	Valeurs cibles 2018	Unité de mesure	Source de vérification	Fréquence de collecte de données	Mesures de début - fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre
OUTCOME : L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières est amélioré.													
1. Taux de satisfaction des usagers du secteur agricole par rapport à la qualité des services publics offerts par les CARDER (h/f) Ind. n°4	Faible	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Elevé	Synthèse opinions	Enquêtes spécifiques	Biannuelle	2015 et 2018 en Q1 n+1	INRAB	UFAI	
2. Taux d'accroissement des investissements publics dans le secteur agricole. Ind n°5	11,18	20	16	17,5	19	20	%	Rapport de Performance CSE MAEP	Annuelle	Q1 n+1	CSE MAEP	UFAI	
3. <i>Taux d'accroissement des investissements privés dans le secteur agricole Ind n°6</i>	13%	44 %	32%	36,75 %	43,7%	44 %	Nombre	Rapport d'enquêtes spécifiques	Annuelle	Q1 n+1	CSE MAEP	UFAI	

Le suivi de ces indicateurs s'aligne au système de suivi-évaluation du secteur agricole axé sur les résultats. Par rapport au DTF, il faut noter que les deux indicateurs sur les trois prévus ont été reconduits. L'indicateur, « Niveau de performance des structures publiques dans l'exercice de leurs mandats et dialogue multi-acteurs et interministériel » est difficile à mesurer et peut ne pas refléter une amélioration de l'environnement institutionnel pour qu'il soit plus favorable à la promotion des filières agricoles. Ainsi il a été retenu un autre indicateur pour mesurer la satisfaction des usagers par rapport à la qualité des services publics sur le terrain. Afin de mesurer de façon qualitative les changements, des fiches de suivi de marqueurs de progrès sont présentés plus loin dans le document (à la fin de la présentation de la matrice de suivi).

3.2.3 Niveau de l'output 1

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur cible finale	Valeurs cibles année 1	Valeurs cibles année 2	Valeurs cibles année 3	Valeurs cibles année 4	Unité de mesure	Source de vérification	Fréq. de collecte de données	Mesures de début - fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre ⁵
OUTPUT 1 : Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles.													
1.1 Nombre de documents de politique agricole, plans d'action, note stratégiques actualisés ou élaborés à partir de 2015 (y incluant les thématiques « intrants ». et conseil agricole »). Ind n°7	0	3	1	1	1	0	Nombre	Rapport annuel UFAI	Annuelle	Q1 N+1	ATN1 UFAI	UFAI	
1.2 Nombre de Plans nationaux de développement des filières (ou banque d'agrégation de clusters agricoles) élaborés. Ind. n°8	0	6	1	2	1	1	Nombre	Rapport annuel UFAI	Annuelle	Q1 N+1	ATN1 UFAI	UFAI	
1.3 Taux d'exécution du budget –programme du MAEP. Ind n°9							%	Rapport CSE-MAEP	Annuelle	Q1 N+1	CSE-MAEP	UFAI	
- Taux exécution physique	80,8	92	83	86	89	92							
- Taux exécution financière (base ordonnancement)	88,8	98	91,8	93,8	95,8	97,8							

⁵ Autres éléments pertinents (p. ex., frais liés à la collecte de données)

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur cible finale	Valeurs cibles année 1	Valeurs cibles année 2	Valeurs cibles année 3	Valeurs cibles année 4	Unité de mesure	Source de vérification	Fréq. de collecte de données	Mesures de début - fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre ⁵
1.4 Taux d'exécution du plan d'échantillonnage ABSSA. Ind n°10	0	70	0	20	40	70	%	Rapport ABSSA	Annuelle	Q1 N+1	ABSSA	UFAI	
1.5 Taux d'exécution physique du PTAB Cellule Genre MAEP. Ind n°11	10%	60	20	30	50	60	%	Rapport Cellule Genre	Annuelle	Q1 N+1	Cellule Genre	UFAI	
1.6 Taux d'exécution physique des PTAB de la Cellule Environnement. Ind n°12	5%	60	10	25	40	60	%	CSE MAEP	Annuelle	Q1 N+1	Cellule Env. MAEP	UFAI	
1.7 Taux d'exécution physique du PTAB DRH. Ind n°13	1%	60	10	20	40	60	%	Rapport	Annuelle	Avril n-1	CSE MAEP	UFAI	

La fonctionnalité du cadre organisationnel, des cadres de concertations et revues sectorielles sont de nature à concourir à l'amélioration des performances du MAEP. Raison pour laquelle a retenu de nouveaux indicateurs axés sur les taux d'exécution physique et financières des partenaires stratégiques au niveau central afin d'illustrer au mieux la performance du budget programme.

3.2.4 Niveau de l'output 2

Résultats /Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur cible finale	Valeurs cibles 2015	Valeurs cibles 2016	Valeurs cibles 2017	Valeurs cibles 2018	Unité de mesure	source de vérification	fréquence de collecte de données	Mesures de début-fin	Responsable de collecte de données	Responsable de la consolidation	Autres
OUTPUT 2 : Les six Carder disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des autres acteurs.													
2.1 Taux d'actualisation des Plans Régionaux des Filières existants en 2015 (14 existants). Ind. n°14	0%	100% -14	28,50% -4	71% -10	100% -14	100% -14	%	Rapports CARDER	Annuelle	Q1 N+1	DPFA	DPP, AIMAEP	
2.2 Nombre de Plans Régionaux des Filières élaborés avec appui AIMAEP. Ind n°15	0	8	4	4	0	8	Unité	Rapports CARDER	Annuelle	Q1 N+1	DPFA	DPP, AIMAEP	
2.3.1 : Taux d'exécution physique des PTAB des CARDER orientés promotion des filières. Ind n°16	<u>92,15</u> [1]	94,5	93	93,5	94	94,5	%	Rapport de Performance MAEP	Annuelle	Q1 N+1	CSE MAEP	DPP MAEP	
2.3.2 Taux d'exécution financière des PTAB CARDER orientés promotion des filières. Ind n°17	89,93	92	90,5	91	91,5	92	%	Rapport de Performance MAEP	Annuelle	Q1 N+1	CSE MAEP	DPP MAEP	

Par rapport au DTF l'accent est mis comme prévu sur la performance des CARDER en matière de coordination régionale de la promotion des filières, d'exécution de son budget programme ainsi que la satisfaction des usagers du secteur agricoles par rapport à la qualité des services offerts (cf. outcome). Une enquête complémentaire (i) la perception des usagers sur la qualité des services fournis par les CARDER à partir d'un ensemble d'indices composites : indice de la demande en service, indice de l'offre en services et indice de la performance des CARDER dans la délivrance des services publics ; (ii) le taux d'utilisation des services offerts par les CARDER.

3.2.5 Niveau Output 3

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur cible finale	Valeurs cibles année 1	Valeurs cibles année 2	Valeurs cibles année 3	Valeurs cibles année 4	Unité de mesure	Source de vérification	Fréquence de collecte de données	Mesures de début - fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre ⁶
OUTPUT 3 : En partenariat avec le MAEP, les faitières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un accompagnement de qualité à leurs membres.													
3.1. Niveau de satisfaction des membres de la PNOPPA par rapport à la qualité des services rendus par leur faitière. Ind n°18	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Nombre	Rapport d'auto-évaluation	Annuelle	Janvier de chaque année	PNOPPA	UFAI	
3.2. Niveau de satisfaction des membres de la CNAB par rapport à la qualité des services rendus par leur faitière. Ind n°19	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Nombre	Rapport d'auto-évaluation	Annuelle	Janvier de chaque année	CNAB	UFAI	
3.3. Niveau de satisfaction des membres de la PASCiB par rapport à la qualité des services rendus par leur faitière. Ind n°20	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Nombre	Rapport d'auto-évaluation	Annuelle	Janvier de chaque année	PASCiB	UFAI	
3.4. Taux de réalisation des plans annuels de renforcement des capacités de PASCiB. Ind n°21	0%	60%	0%	20%	40%	60%	Pourcentage	Rapport annuel	Annuelle	Janvier de chaque année	PASCiB	UFAI	

⁶ Autres éléments pertinents (p. ex., frais liés à la collecte de données)

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur cible finale	Valeurs cibles année 1	Valeurs cibles année 2	Valeurs cibles année 3	Valeurs cibles année 4	Unité de mesure	Source de vérification	Fréquence de collecte de données	Mesures de début - fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre ⁶
OUTPUT 3 : En partenariat avec le MAEP, les faitières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un accompagnement de qualité à leurs membres.													
3.5. Taux de réalisation des plans annuels de renforcement des capacités de CNAB. Ind n°22	0%	60%	0%	20%	40%	60%	Pourcentage	Rapport annuel	Annuelle	Janvier de chaque année	CNAB	UFAI	
3.6. Taux de réalisation des plans annuels de renforcement des capacités de PNOPPA. Ind n°23	0%	60%	0%	20%	40%	60%	Pourcentage	Rapport annuel	Annuelle	Janvier de chaque année	PNOPPA	UFAI	
3.7. Nombre de documents de plaidoyer, rapports techniques ou proposition d'orientations stratégiques proposés par les ANE et ReCAB lors des revues sectorielles	0	4	0	1	1	4	Nombre	Rapport	Annuel	Janvier	UFAI	DPP	

Par rapport au DTF les indicateurs relatifs à la satisfaction des membres de ces faitières et à la performance dans l'exécution des plans, spécifiques, de renforcement des capacités sont reconduits mais précisés. Une étude diagnostique de la CNAB est en cours de réalisation depuis Avril 2015. Cette étude abordera l'analyse institutionnelle de l'organisation qui donnera des indications sur la satisfaction des membres par rapport aux services offerts par la CNAB.

3.2.6 Niveau output 4

Résultats / Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur cible finale	Valeurs cibles année 1	Valeurs cibles année 2	Valeurs cibles année 3	Valeurs cibles année 4	Unité de mesure	Source de vérification	Fréquence de collecte de données	Mesures de début - fin	Responsable de la collecte de données	Responsable de la consolidation	Autre ⁷
OUTPUT 4 (en attendant sa transformation en activité du résultat 1. Par la suite ces mêmes indicateurs s'ajouteront à ceux du résultat n°1) :													
Les principaux instruments de financement prévus par le schéma de financement du secteur agricole sont en place et fonctionnels.													
1.1. Volume financier transféré par le MAEP et ses partenaires pour la mise en œuvre du FADeC Agriculture. Ind n°23	0	6	1,3	2	3	6	Milliards FCFA	Rapport CONAFIL	Annuelle	Q1 N+1	CONAFIL	CSE MAEP	
1.2. Volume financier transféré par le MAEP et ses partenaires pour la mise en œuvre du FNDA. Ind n°24	0	10	2	6	8	10	Milliards	Rapport Direction Générale FNDA	annuelle	Q1 N+1	DG FNDA	CSE MAEP	

Le DTF d'AIMAEP II reprend en son compte les indicateurs retenus au DTF FAIA. Ces derniers ne sont plus d'actualité (mise en place FOTRADA, manuel FADeC Agriculture, notamment). Le résultat 4 est en soi même une activité du résultat n°1 relative à l'opérationnalisation des instruments de financement du secteur agricole. A la fin de la convention spécifique FAIA, ces indicateurs s'ajouteront à ceux du résultat n°1.

⁷ Autres éléments pertinents (p. ex., frais liés à la collecte de données)

3.3 Fiches de suivi des changements

Partenaire limitrophe							
Incidences visées : «Le Secrétariat général assure efficacement son rôle de coordination et de gestion du secteur agricole»							
Base de référence:							
Période sous revue:							
Date de suivi:							
N° MP	Marqueurs de Progrès	EI	Appréciation			Observations/ Commentaires	Recommandations
			F	M	E		
On s'attend que							
1	Tenue régulière des réunions techniques entre les DT, DC, DG et SGM						
2	L'information circule correctement entre le SGM et les autres structures sous tutelles du MAEP						
3	Tenue régulière des sessions de GTA, CNOS, revues sectorielles et autres dialogues avec les autres acteurs						
4	SGM, DT, DC, DG améliorent leur temps de travail en fixant les heures de visite.						
5	Il y a un reflexe d'aller voir/ se concerter avec les collègues						
6	Communication empathique au cour des réunions						
7	Il y a plus de moments de travail/apprentissage conjoint (planification, suivi, analyse prospective)						
8	Il existe un reflexe de partage de l'information entre les différents Directeurs de Services						
On souhaite que							
9	Les décisions/recommandations issues des réunions/concertations soient mises en œuvre et suivies						
10	Le budget-programme du MAEP reflète la synthèse harmonisée des différents BP orientés filières						
11	Reflexe de comptes rendus						
12	Il y a de la convivialité dans les moments de travail conjoint						
13	Tous les directeurs rendent compte à leur hiérarchie de l'évolution de leurs dossiers (formel et informel)						
14	Les chefs de services ont le reflexe de se						

Partenaire limitrophe							
Incidences visées : «Le Secrétariat général assure efficacement son rôle de coordination et de gestion du secteur agricole»							
Base de référence:							
Période sous revue:							
Date de suivi:							
N° MP	Marqueurs de Progrès	EI	Appréciation			Observations/ Commentaires	Recommandations
			F	M	E		
	parler entre eux sur les dossiers AVANT d'aller voir le niveau hiérarchique supérieur						
15	Les responsables expérimentent directement leur reconnaissance à leurs collaborateurs						
16	Les Directeurs de service rendent leurs rapports à temps						
On aimerait bien que							
15	Adéquation profil/poste au MAEP						
16	Respect des textes et lois élaborés						
17	Toutes les actions dans le secteur intègrent la dimension genre (culture reflexe)						
18	Toutes les actions dans le secteur intègrent la dimension environnement (culture reflexe)						
19	Le MAEP développe le reflexe de communication systématique des actions dans le secteur						
20	Chaque agent vienne à l'heure au service						
21	Tout le monde partage la déontologie/éthique administrative						
22	On observe le respect de l'adéquation entre le profil des fonctions et les candidats (G.R.H.)						
23	Les Responsables hiérarchiques prennent des initiatives de « médiation » et gestion de conflits interpersonnels.						
24	On éteint les TV systématiquement pendant les réunions de travail						
Description des changements significatifs attendus:							
Le MAEP joue un rôle de moteur public de développement en œuvrant pour une vision claire, partagée et mise en œuvre en matière d'intrants agricoles et de conseil agricole ». Le MAEP devient une administration publique du secteur agricole performante et efficace grâce à une gestion efficace des ressources humaines et la disponibilité d'outils de programmation, de prospective, systèmes d'information et de gestion axée sur les résultats.							

<p>Le MAEP assure efficacement la promotion et garantit des lois et règlements grâce à sa capacité d'adaptation et de propositions des textes en adéquation avec l'évolution du contexte, de la politique agricole et des stratégies sectorielles et sous sectorielles. Exemple : prise en compte des besoins exprimés par les usagers du secteur tels que l'élaboration d'une loi d'orientation agricole, le statut de l'exploitant agricole, le code incitatif des investissements agricoles, ...</p> <p>Le MAEP assure la coordination de la fonction de « sécurité sanitaire des aliments » (prévention, communication, contrôle et gestion des risques sanitaires et phytosanitaires) dans le cadre du processus d'institutionnalisation de l'ABSSA.</p>	
<p>Facteurs pouvant faciliter le processus de changements:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption d'une culture de travail en équipe; ✓ Engagement de tous les acteurs pour un bon aboutissement des réformes institutionnelles engagées; ✓ Ouverture d'esprit pour opérer un changement de culture organisationnelle; ✓ Internalisation de la notion de service public par les fonctionnaires de l'État dans leurs relations avec les usagers du secteur agricole; ✓ Appropriation des politiques nationales (ex PSRSA) ainsi que les législations et réglementations nationales en matière de promotion des filières agricoles (ex recueil des textes diffusés). 	
<p>Facteurs pouvant inhiber les processus de changements engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctions régaliennes faiblement exercées ✓ Mobilité du personnel et des dirigeants; ✓ Interprétations multiples et divergentes des textes en matière de sécurité sanitaire des aliments qui constituent une source de conflits entre la Direction Générale de l'ABSSA et ses partenaires des structures centrales et déconcentrées du MAEP : ✓ Crise de confiance entre les acteurs du système de contrôle sanitaire des aliments. ✓ Communication institutionnelle inefficace ✓ Politisation de l'administration ✓ Le CNOS pour le suivi de la mise en œuvre du PSRSA n'est pas encore fonctionnel; ✓ Faible leadership du MAEP ✓ Jeune cadres recrutés insuffisamment outillés et coachés par les anciens et par le staff managérial 	
<p>Qu'est-ce que le PaLi a fait de bien et qui mérite d'être poursuivi?</p> <p>L'amélioration du climat de travail entre le cabinet le SGM</p>	<p>Qu'est-ce que le Pali doit améliorer?</p> <p>La coordination des actions des structures sous tutelle du SGM (DT et DC, DG CeRPA, office) à travers la tenue régulière des réunions techniques.</p> <p>Le pilotage des politiques et stratégies de promotion des filières agricoles doit s'exercer de façon plus efficace grâce à (i) une facilitation assurée par la DPP de concert avec les autres Directions Techniques et Centrales du MAEP et (ii) un fort engagement de tous les acteurs du secteur agricole</p>

Partenaire limitrophe : CARDER							
Incidence visée : Les CARDER assurent efficacement la facilitation et la coordination de la promotion des filières agricoles au niveau régional							
Base de référence:							
Période sous revue:							
Date de suivi:							
Etat initial (Base de référence): EI; Faible: F; Moyen: M; Elevé: E							
N° MP	Marqueurs de Progrès	EI	Appréciation			Observations/ Commentaires	Recommandations
			F	M	E		
On s'attend que							
1	Réunions tenues régulièrement avec les services						
2	Circulation des documents/informations						
3	Documents de préparation des réunions disponibles à temps						
4	Préparation intellectuelle des réunions						
5	Conseil d'administration tenu à bonne date.						
	Préparations des missions d'appui						
	Répertoire des partenaires/intervenants actualisé						
	Visite organisée à l'endroit de partenaire						
On souhaite que							
6	Participation active des Directeurs et Cadres						
7	Décisions et recommandations formulées et mises en œuvre						
8	Participation visible à la planification						
9	Cahiers de Charge utilisé pour le management						
10	Mise en place outils de motivation						
11	Cadre de Concertation régulièrement tenu avec forte participation partenaires						
On aimerait bien que							
17	Capitalisation/ notes de partage des bonnes pratiques						
18	Planification régionale harmonisée avec participation/contribution des partenaires						

Partenaire limitrophe : CARDER							
Incidence visée : Les CARDER assurent efficacement la facilitation et la coordination de la promotion des filières agricoles au niveau régional							
Base de référence:							
Période sous revue:							
Date de suivi:							
Etat initial (Base de référence): EI; Faible: F; Moyen: M; Elevé: E							
N° MP	Marqueurs de Progrès	EI	Appréciation			Observations/ Commentaires	Recommandations
			F	M	E		
	Meilleure utilisation des ressources						
	Leaders do the right thing”, managers do things right						
TOTAL						EI: ... F ...M	
Description des changements significatifs attendus:							
<p>Les CARDER assurent efficacement leurs rôles de représentants du MAEP au niveau régional, et de garants de la politique et des réglementations / directives nationales et des conditions de leur opérationnalisation.</p> <p>Les CARDER deviennent réellement des structures régionales de coordination des actions de développement et de promotion des filières. A ce titre ils assurent la fonction de coordination et un rôle de facilitation des partenariats stratégiques et de mobilisation des acteurs au niveau régional dans le cadre du développement des filières. En outre ils assurent un rôle de veille pour une mise en œuvre efficace et cohérente des stratégies nationales du secteur agricole notamment en matière de conseil agricole et de développement des maillons « intrants des filières ».</p> <p>Les CARDER rendent des services publics de qualité en matière de conseil agricole. Ainsi ils deviendront des véritables pourvoyeurs d'un « conseil agricole » orienté promotion des filières auprès des différentes catégories d'acteurs (producteurs privés, OPA, entrepreneurs, ...).</p> <p>Les CARDER assurent efficacement leurs rôles de conseillers et de soutien aux communes dans la conception et la mise en œuvre des activités / investissements agricoles.</p>							
Facteurs pouvant contribuer aux changements :							
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le PSRSA assure un cadrage stratégique de la politique de promotion des filières agricoles à mettre en œuvre par les CARDER et les acteurs des différentes filières; ✓ Une stratégie nationale de conseil agricole existe même si elle est faiblement internalisée et mise en œuvre ✓ Existences d'actions pilotes d'élaboration de plans régionaux de promotion des filières agricoles dans un cadre participatif et harmonisé. 							

Partenaire limitrophe : CARDER							
Incidence visée : Les CARDER assurent efficacement la facilitation et la coordination de la promotion des filières agricoles au niveau régional							
Base de référence:							
Période sous revue:							
Date de suivi:							
Etat initial (Base de référence): EI; Faible: F; Moyen: M; Elevé: E							
N° MP	Marqueurs de Progrès	EI	Appréciation			Observations/ Commentaires	Recommandations
			F	M	E		
Facteurs pouvant inhiber les processus de changements engagés: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible valorisation du système de suivi-évaluation des performances des agents des CARDER ; ✓ Faible rationalisation des ressources humaines et matérielles des CARDER ✓ Non application du nouvel organigramme des CARDER conformément au nouveau Décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement des CARDER ; ✓ Conflit des calendriers (forte perturbation dans la mise en œuvre des PTAB des CARDER); ✓ Interventions des projets et autres structures non intégrées dans leurs PTAB; ✓ Insuffisance des ressources humaines à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration de stratégie de développement des ressources humaines du MAEP ✓ Non disponibilité effective du budget en début d'année. 							
Sources de données: Ateliers internes							
Changements relatifs aux thèmes Transversaux (Genre et environnement): Intérêts sur les aspects environnementaux liés aux activités agricoles et les effets du changement climatique. Internalisation des concepts genre au niveau régional, réseau d'expertise locale en matière de la prise en compte des aspects genre dans le secteur agricole.							
Qu'est-ce que le PaLi a fait de bien et qui mérite d'être poursuivi?				Qu'est-ce que le Pali doit améliorer?			

Partenaire limitrophe : Structures faitières d'acteurs non étatiques et paraétatiques							
Incidence visée : Les structures faitières (de 4 ^{ème} niveau), non étatiques et paraétatiques (PASIB, PNOPPA / ReCAB) sont des forces de propositions au sein des cadres et espaces de dialogue technique et politique sectoriel en vue d'assurer une meilleure promotion des filières agricoles							
Base de référence:							
Période sous revue:							
Date de suivi:							
Etat initial (Base de référence): EI; Faible: F; Moyen: M; Elevé: E							
N° MP	Marqueurs de Progrès	EI	Appréciation			Observations/ Commentaires	Recommandations
			F	M	E		
On s'attend que							
1	Les ANE et la CNA assurent réellement leurs rôles de représentation et sont connues comme telles par tous les acteurs.						
2	Renouvellement des organes de fonctionnement à bonne date						
3	Les ANE respectent les principes et règles de bonne gouvernance						
On souhaite que							
6	Les ANE et la CNA soient des forces de propositions dans la gouvernance des filières en réaliser des études spécifiques, notes stratégiques ou document de plaidoyer ayant un intérêt général pour le développement des filières agricoles.						
7	Les ANE ont un seul document de propositions aux revues du secteur agricole						
8	Chaque ANE prépare systématiquement sa participation aux différentes revues du secteur						
On aimerait bien que							
17	Les ANE et la CNA rendent des services de qualité à leurs membres						
18	Chaque ANE rend compte systématiquement à ses membres						
TOTAL						EI: FM	

<p>Description des changements significatifs:</p> <p>Des faitières nationales d'ANE et la CNA assurent réellement leurs rôles de représentation des usagers du secteur agricole et sont reconnues comme telles</p> <p>Des faitières nationales d'ANE et la CNA sont des partenaires du MAEP, crédibles et efficaces, dans une perspective de « cogestion » équilibrée des filières agricoles grâce au dialogue sur les politiques et stratégies sectorielles, le partenariat public privé dans une optique de partenariat public privé et de repositionnement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes.</p>	
<p>Facteurs pouvant faciliter le processus de changements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des plans stratégiques au niveau de la PASCIB et de la PNOPPA et volonté manifeste du ReCAB de s'y engager dans un tel processus avec des ressources propres ; ✓ Le Pacte pour une mise en œuvre concertée du PSRSA reconnaît ces trois structures comme représentants des acteurs des filières et /ou de la société civile dans tous les espaces de dialogue politique sectoriel ; ✓ Participation dynamique des ANE et ReCAB aux cadres et espaces de dialogue sectoriel et intersectoriel. 	
<p>Facteurs pouvant inhiber les efforts de changements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Base sociale en général et représentativité des producteurs à améliorer ✓ Faible internalisation et diffusion des mécanismes de fonctionnement du ReCAB ✓ Insuffisance des synergies d'interventions entre ANE ✓ Nécessité de changement de la culture organisationnelle : passage d'une situation de force de contestation à une situation de force de propositions; ✓ Faible structuration des filières agricoles : les tables filières et interprofessions sont un défis à relever en matière de gouvernances des filières assurés par ses acteurs propres et soutenues activement par le ReCAB et les faitières d'ANE 	
<p>Changements relatifs aux thèmes Transversaux (Genre et environnement):</p> <p>Amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prises de décision de la PASCIB, PNOPPA et ReCAB;</p> <p>Sensibilité au genre et à l'environnement dans les prises de positions et contributions aux rencontres entrant dans le cadre du dialogue politique sectoriel.</p>	
<p>Qu'est-ce que le Partenaire Limitrophe (Pali) a fait de bien et qui mérite d'être poursuivi?</p> <p>Les deux faitières et la ReCAB sont signataires du Pacte pour une mise en œuvre concertée du PSRSA</p>	<p>Qu'est-ce que le Pali doit améliorer?</p> <p>Ces acteurs doivent passer d'un stade de « force de contestation » à un stade de « force de propositions » dans l'animation du dialogue politique sectoriel et la définition et / ou l'analyse des politiques de promotion des filières agricoles.</p>

3.4 Plan de gestion des risques

Le présent chapitre décrit, par niveau, la manière dont l'intervention gèrera ses risques. Il propose un plan de gestion des risques réaliste et opérationnel.

Identification des risques			Analyse des risques			Traitement des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite
Une mauvaise internalisation des procédures d'utilisation des fonds nationaux (FADeC Agriculture et du FNDA) peut compromettre la crédibilité et l'efficacité des mécanismes et instruments de financement institués.	2015	Fiduciaires	Faible	Moyen	Moyenne	Edition, diffusion et internalisation des manuels FNDA et FADeC Agriculture auprès des différents acteurs	UFAI	Q4 2015
Une méconnaissance des procédures de passation des marchés publics en cogestion (par les membres des commissions spécifiques) peut avoir des répercussions négatives sur la qualité de la dépense publique et la bonne exécution de la planification opérationnelle d'AIMAEP II.	2015	opérationnel et fiduciaire	Faible	Moyen	Moyenne	Formation des gestionnaires des marchés publics sur la préparation, les règles de passation, le suivi des marchés des marchés publics et gestion des contentieux	UFAI	Q4 2015
						Suivi rigoureux du processus de marchés publics		
La période de campagnes électorales peut se traduire par une baisse du rythme des activités d'AIMAEP II vu que la plupart des activités sont portées par des structures du MAEP. La mobilisation des décideurs de ces structures lors des campagnes électorales peut entraîner un retard dans la mise en œuvre des planifications opérationnelles 2015 et 2016.	2015	opérationnel	Moyenne	Moyen	Moyenne	Mise à jour des planifications opérationnelle 2015 Planification opérationnelle Q1 2016 sur une base plus pessimiste (réaliste au regard du contexte politique)	UFAI	Q4 2015

Identification des risques			Analyse des risques			Traitement des risques		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite
L'extension de l'intervention à six CARDER, la multiplicité et la complexité des « chantiers d'appui institutionnel » peuvent se traduire par une situation de « saupoudrage » des actions d'AIMAEP II	2015	opérationnel	Faible	élevé	Moyenne	Elaboration d'un document de stratégies opérationnelles afin d'assurer un meilleur cadrage et orientation des équipes de facilitation	UFAI	Q4 2015
La probabilité de trouver une issue rapide et consensuelle à la crise institutionnelle actuelle de l'ABSSA est incertaine. Cette incertitude peut retarder ou compromettre le respect de la planification opérationnelle 2015 d'AIMAEP II et du Projet ASPSP dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.	2015	opérationnel	Elevé	Elevé	Elevé	Accompagner le MAEP dans la recherche des pistes de solutions à la crise institutionnelle de l'ABSSA ; Accompagner la mise en place du comité scientifique.	UFAI	Q4

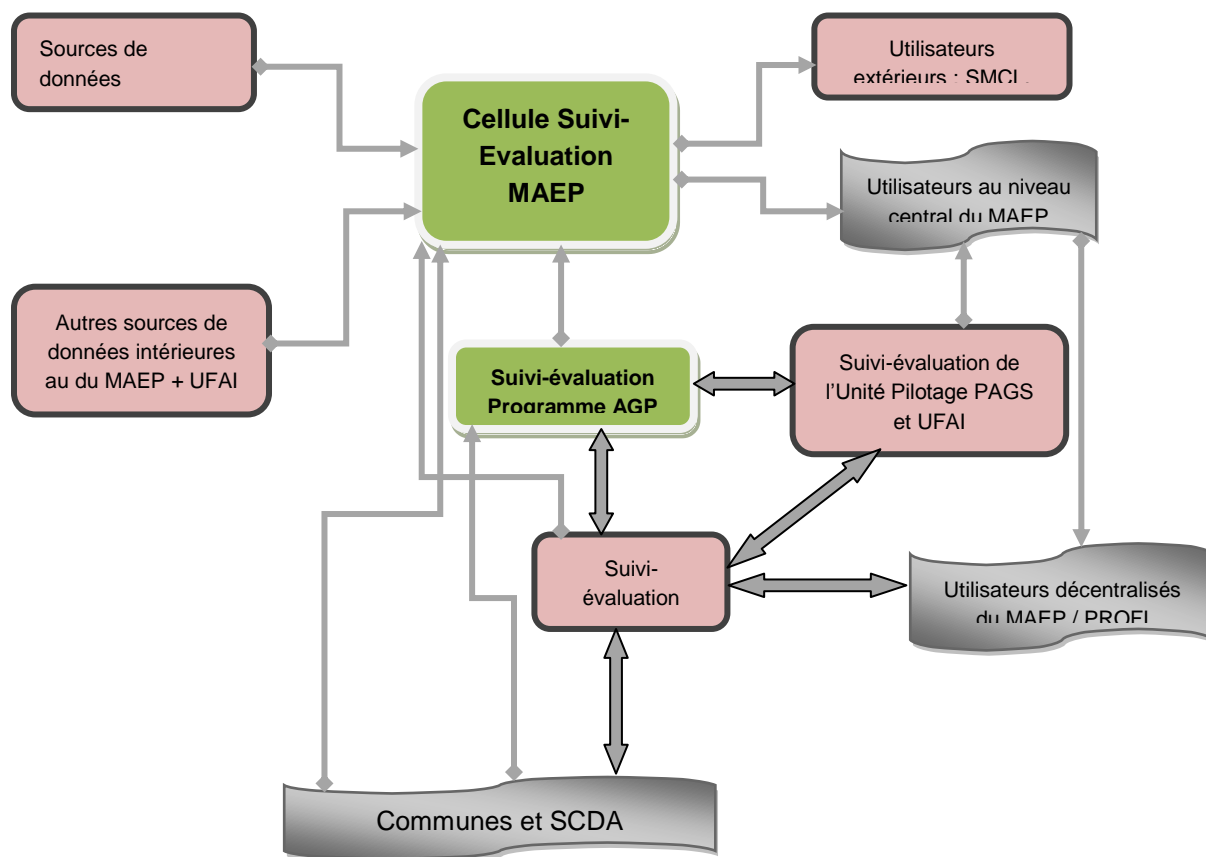
3.5 Planification opérationnelle

A l'issue du processus de démarrage, la planification opérationnelle 2015 d'AIMAEP II a été élaborée et mise en œuvre. La version Q3 de la planification opérationnelle a été mise à jour et soumise à l'appréciation de la SMCL commune du Programme prévue en juillet prochain.

3.6 Mécanismes de suivi

Le système de suivi-évaluation s'arrime, pour ne pas dire se confond, au système de suivi-évaluation du secteur agricole axé sur les résultats. En effet, les indicateurs d'impact et d'outcome d'AIMAEP et une partie d'indicateurs de résultats sont déjà suivis par le système existant. Par rapport au suivi des progrès, l'équipe opérationnelle de l'UFAI peut contribuer à la remontée des informations et à son propre système de rapportage. Bref le volet « appui institutionnel » du Programme (PROFI) utilisera le système existant tout en contribuant au renforcement des capacités de ses capacités.

Le dispositif de suivi-évaluation est schématisé comme suit :



L'ensemble de ces mécanismes de suivi sont également en cohérence avec le guide de la CTB intitulé « MoreResult ». Le Projet AIMAEP II renforce les capacités du système de suivi-évaluation du MAEP et indirectement son propre système. Les coûts et activités nécessaires pour renforcer ce système sont disponibles. Partant de cette analyse, il n'a pas été jugé utile de créer un poste de chargé de suivi-évaluation au niveau de l'UFAI contrairement aux trois autres unités du programme (UFRAD, UFRMC, UAC).

Vu de façon holistique, le dispositif de suivi-évaluation comprend : (i) la Cellule Suivi-Evaluation du MAEP, (ii) des fournisseurs d'informations au niveau central et déconcentré et (iii) des utilisateurs d'informations au niveau central et déconcentré.

La cellule de Suivi-évaluation (CSE) du MAEP constitue le noyau du système de suivi-évaluation du secteur agricole. Elle est chargée de coordonner toutes les activités de suivi-évaluation du secteur agricole pour le compte du Ministère et de fournir toutes les informations que les décideurs centraux du MAEP et d'autres institutions étatiques demandent. Elle est appelée à jouer le rôle central du système à la fois pour sa coordination comme pour appuyer les structures centrales et déconcentrées et même les communes qui ont peu ou pas d'expérience dans le domaine du suivi-évaluation. En outre elle doit aider toute structure qui ne dispose pas en son sein d'une unité / un point focal de suivi-évaluation à en posséder mais avec la capacité et les outils nécessaires pour planifier et collecter les données selon les exigences de la CSE ;

Les utilisateurs de l'information au niveau central sont composés principalement des structures de l'administration centrale du secteur agricole, des projets et programmes et leurs organes de pilotage et d'exécution ainsi que les partenaires techniques et financiers. En effet, le système de suivi-évaluation est élaboré pour mieux servir les besoins en information des utilisateurs / décideurs. Dans un autre sens, l'UFAI accompagne la CSE dans le déroulement de ses activités et pour un appui à d'autres maillons de la chaîne du système de suivi-évaluation.

Les fournisseurs d'informations, issues des sous-cellules de suivi-évaluation (SCSE) au niveau des programmes- cadres du secteur agricole coordonnées par des unités des programmes. Ces sous cellule sont appelés à devenir les principaux fournisseurs de données / informations du MAEP portant sur la réalisation des programmes. Il s'agit d'un travail de synthèse des informations qui seront remontées par les intervenants/acteurs au niveau de ce programme auquel s'ajouteront les activités de coordination et autres à réaliser par le chef de file de chacune des unités de pilotage. Il est donc important de prendre les dispositions utiles pour rendre les sous cellules efficaces et cohérentes dans le cadre du système de suivi et évaluation du secteur agricole. Pour l'instant ce sous les points focaux des Directions (Agriculture, Elevage et Pêches) qui font offices de sous cellules de suivi-évaluation.

Les fournisseurs de données au niveau déconcentré et décentralisé sont constitués principalement par les CARDER, les SCDA mais également les bénéficiaires finaux (y incluant les communes, ONG, privés du secteur). Au niveau des SCDA, il existe un poste de Technicien Spécialisé de statistiques et de Suivi et Evaluation (TSSSE). Ce poste est pourvu presque dans toutes les communes. Les agents de suivi-évaluation des CARDER ont un contact direct avec tous les projets relevant des 04 programmes cadres et s'exécutant dans leurs régions respectives. Ils coordonneront et appuieront les activités de suivi-évaluation surtout en ce qui concerne les méthodes de collecte, de traitement et de centralisation des données sur les indicateurs retenus au niveau du secteur agricole. Il est clair qu'une telle organisation exige le renforcement des capacités des points focaux des CARDER en termes de formation et d'effectif (au moins un adjoint technicien supérieur en planification et/ou développement agricole par CARDER).

Par ailleurs, cette organisation aura comme retombée, l'accroissement des relations techniques au niveau des départements pouvant faciliter la résolution rapide à l'interne, des problèmes éventuels sans nécessairement leur remontée à la CSE pour solution.

Les fournisseurs d'information au niveau des équipes opérationnelles des projets et programmes. Il existe points focaux et sous – cellules de suivi-évaluation au niveau des programmes de coopération dont PROFI. Dans le cadre du suivi-évaluation actuel des budgets programmes, ces différents points focaux développent des liens institutionnels avec la CSE MAEP afin de faciliter l'accès et la rapidité du flux de données entre les différentes structures pour une plus grande efficacité de la collecte de données sur la situation des activités du terrain. C'est également un moyen pour valoriser au maximum l'utilisation des données par différents utilisateurs de données à des sphères décisionnels (au niveau central, au niveau des programmes et aux niveaux régionaux).

L'équipe opérationnelle de l'UFAI dispose d'un point focal de la Cellule de Suivi-évaluation du MAEP, en la personne de l'Assistant Technique National pour la mise en œuvre de l'appui institutionnel à l'administration centrale du MAEP qui est assisté par les autres membres de l'UFAI.

Les autres composantes du système de suivi-évaluation du MAEP. Il existe trois autres intervenants principaux pour le système de suivi-évaluation développé : les autres sources de données à l'intérieur du MAEP, les fournisseurs et utilisateurs extérieurs de données / informations.

Il existe deux principales autres sources de données à l'intérieur du MAEP : i) la Direction de l'Administration et la Délégation du contrôle financier qui font le suivi de l'exécution financière des activités du MAEP, ii) la Cellule de passation des marchés, logée au sein du Secrétariat Général du MAEP. Les deux types de sources ont une bonne relation de collaboration avec la CSE.

L'utilisateur extérieur principal de données est actuellement la Direction Générale du Budget (MEF) qui intègre les tranches annuelles des budgets-programmes des ministères. L'exécution de ces tranches annuelles fait l'objet de rapports trimestriels rendant compte du niveau d'exécution physique et financière des différents programmes et des performances réalisées au cours de la période.

Dans la mise en œuvre concrète du système de suivi-évaluation, la répartition des rôles et responsabilités des acteurs est définie comme suit :

- La cellule de suivi-évaluation de la DPP fournit des renseignements périodiques par rapport aux indicateurs de suivi-évaluation du secteur agricole ;
- L'équipe opérationnelle de l'UFAI valorise les indicateurs suivis par la CSE/MAEP et complète les informations manquantes pour ses propres besoins en prise de décisions et ceux des instances techniques et décisionnelles (SMCL, CTOS notamment).
- L'équipe opérationnelle de l'UFAI bénéficie de l'assurance qualité de l'UAC et de la possibilité de faire appel à des missions de backstopping interne et / ou externe.
- Des exercices d'auto-évaluations périodiques, l'utilisation de l'outil cartographie des incidences ainsi que les exercices de capitalisation sont autant des occasions pour alimenter en données secondaires les missions d'évaluations à mi-parcours et d'évaluation finale.

4. Annexes

4.1 Plan de travail Baseline

Le plan de travail de la Baseline est joint en annexes 1.

4.2 Formulaire d'indicateurs

Le formulaire d'indicateurs ou cahier d'opérationnalisation des indicateurs selon la terminologie utilisée au MAEP est présenté en annexe 2. . Son contenu est aligné à celui du système de suivi-évaluation du MAEP et comporte les principaux éléments nécessaires à l'appréciation de chaque indicateur suivi.

4.3 Liste des acteurs impliqués dans le processus Baseline.

Le processus d'élaboration de cette Baseline a été fait dans un cadre participatif et inclusif. Les acteurs impliqués se composent ainsi qui suit :

- Les représentants des principales parties prenantes à la mise en œuvre de l'intervention :
 - Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
 - Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin
 - La Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile
 - La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles
 - La Commission Nationale des Finances Locales
- La Représentation de la CTB au Bénin
- L'Unité de Coordination et d'Appui (UAC) du Programme Agriculture
- L'Unité Fonctionnelle d'Appui Institutionnel au MAEP
- Une mission de backstopping composé d'un consultant externe (MDF) et d'une représentante de la Cellule Expertises Sectorielles (Agriculture) de la CTB Siège. ;

4.4 Bibliographie

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Plan de Relance du Secteur Agricole

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Programme « Administration et Gestion du Secteur Agricole »

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Programme « Développement de l'Agriculture »

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Programme « Développement de l'Elevage»

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Programme « Développement de la Pêche »

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Manuel de Suivi-Evaluation du secteur agricole axé sur les résultats du secteur agricole ;

République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Rapport de performance du budget Programme du MAEP

Projet AIMAEP, manuel de suivi-évaluation

DTF de la composante « Appui Institutionnel » du Programme Agriculture (AIMAEP II)
DTF après CCCQ de la Composante « Appui Opérationnel » du Programme Agriculture.
CTB, Guide de monitoring des résultats
UFAI, Plan de travail de la Baseline
UFAI, stratégies opérationnelle de mise en œuvre du volet institutionnelle du PROFIL

4.5 Etude complémentaires

Une enquête de satisfaction de la qualité des services publics rendus par les CARDER aux usagers du secteur agricole devra être réalisée. Cette étude complémentaire permettra de disposer d'informations qualitatives utiles à l'analyse des changements et au suivi de l'indicateur retenu dans la matrice de monitoring des résultats.

4.5.1 Termes de références de l'étude de satisfaction portant sur la qualité des services publics rendus par les CARDER

4.5.1.1 Contexte

La Coopération Belge accompagne les efforts du Gouvernement et des acteurs du secteur agricole dans la conception et la mise en œuvre de sa politique agricole en général et du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) en particulier.

Le projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (AIMAEP) s'inscrit dans cette dynamique et vise à renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de ce ministère afin qu'il puisse mieux jouer ses fonctions de pilotage, de régulation, de coordination et de conseil agricole dans le cadre du développement des filières agricoles et chaînes de valeur aux niveaux régional et local.

Le projet AIMAEP est conjointement exécuté par l'Agence Belge de Développement (CTB) et le Bénin. La première phase d'AIMAEP s'est déroulée du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2014. Cet appui institutionnel est devenu une composante importante du « Programme d'Appui à l'Agriculture de la Coopération bénino-belge dans le secteur agricole » dont la mise en œuvre a débuté le 1^{er} octobre 2014 pour une période de 5 ans.

Le Résultat 2 de la Composante Appui Institutionnel au MAEP prévoit que « Les six CARDER disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs ». L'un des changements escomptés de ce résultat est qu'à terme les CARDER rendent des services publics de qualité en matière de conseil agricole.

La situation de référence de la qualité des services rendus par les CARDER n'est pas établie pour évaluer au moment opportun, les changements induits.

Au regard de ce qui précède, des expériences accumulées de 2009 à 2014 et des perspectives de poursuite de l'appui institutionnel, il apparaît nécessaire d'organiser une étude au démarrage de cette nouvelle période d'intervention pour apprécier le changement dans la qualité des services rendus par les CARDER, selon la perception de leurs usagers, avant et après l'appui de l'AIMAEP.

Une attention sera portée sur les CARDER « pilotes » (Atacora-Donga et Mono-Couffo) qui ont bénéficié et continueront de bénéficier d'un appui combiné de AIMAEP et du PROFIL (volet opérationnel), situation différente des quatre autres CARDER où l'appui se limite à celui d'AIMAEP ou d'autres partenaires.

4.5.1.2 Objectifs et résultats de l'étude

a) Objectif global

A travers une enquête d'opinion, apprécier la qualité des services rendus aux usagers par les CARDER dans les domaines de leur compétence, notamment en matière de conseil agricole aux producteurs agricoles, et sur les services / attente de services) portés à d'autres usagers en lien avec les fonctions de pilotage, de régulation, et de coordination du développement des filières agricoles et chaînes de valeur au niveau régional.

b) Objectif spécifique

Il s'agira de façon spécifique de connaître l'appréciation des acteurs des filières agricoles et chaînes de valeur -au niveau régional- sur la qualité des services rendus par les CARDER et leurs démembrements dans le domaine du conseil agricole (compétence partagée) et de leurs attentes en termes de pilotage, régulation et de coordination régionale et locale du développement agricole.

c) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

la qualité des services rendus par les CARDER aux différentes catégories d'usagers et acteurs des filières agricoles au niveau régional (domaines du conseil agricole, pilotage, régulation, coordination régionale et locale du développement agricole) est analysée et sert de situation de référence pour l'intervention de AIMAEP II ;

- ✓ le niveau d'utilité de ces services pour les différents usagers est connu et analysé ;
- ✓ les principales difficultés / contraintes à la mise en application des conseils reçus des CARDER sont connues et analysées ;
- ✓ les attentes, besoins et priorités en matière de services attendus des CARDER sont identifiés pour chaque catégorie d'acteurs;
- ✓ une méthodologie qui permette d'apprécier le changement en termes de la qualité des services à mi-parcours et en fin d'intervention est proposée.

4.5.1.3 Eléments de méthodologie à développer et tâches du responsable de la conduite de l'étude

Le niveau de représentativité souhaité est au minimum celui de la région (les deux départements du CARDER). L'attention sera portée sur l'appréciation des principaux usagers des services du CARDER :

- Les producteurs individuels, spécialisés (articulés à une ou plusieurs chaînes de valeur) et non spécialisés,
- les entrepreneurs agricoles, fournisseurs d'intrants, commerçants, transformateurs
- les Organisations Professionnelles Agricoles et leurs faïtières: coopératives / groupements, groupements de femmes et de jeunes ;
- les autres usagers privés et institutionnels, chambres consulaires, services publics, élus locaux, Projets et programmes, ONG.

Pour chaque catégorie, les différents types de services fournis seront identifiés selon la catégorie et le positionnement de l'acteur dans le secteur.

Un échantillon représentatif des usagers des services à enquêter devra être proposé tenant compte du

niveau de représentativité régional, des perceptions différenciées selon la catégorie d'utilisateur et le genre.

- Une méthode pour apprécier qualitativement et quantitativement la qualité et l'utilité des services devra être adoptée de commun accord avec l'UFAI, le SGM, la DICAF et la DPP.
- Une méthode pour identifier les attentes, les besoins et les priorités des acteurs en matière de services sera adoptée.

La CTB restant le commanditaire de l'étude, certaines structures du MAEP devront être associées à sa réalisation, en particulier la DICAF, la DPP, les DG des CARDER. Parmi les tâches du responsable de l'étude on peut citer :

- Une revue documentaire,
- La définition de l'univers de l'étude (usagers, catégories d'acteurs, services,...) et de l'échantillon sur lequel portera l'étude,
- L'élaboration de la méthodologie d'enquête et du/des guide(s) d'entretien / questionnaire(s),
- La validation de la méthodologie d'enquête et du guide d'entretien/questionnaire avec les commanditaires,
- La formation des enquêteurs et contrôleurs,
- La collecte des données sur le terrain,
- Le traitement et analyse des données collectées,
- La synthèse et élaboration des rapports provisoires,
- La présentation des résultats et validation au niveau régional avec possibilité de prendre en compte les observations et suggestions,
- La validation du rapport au niveau national,
- La finalisation du rapport.

4.5.1.4 Les produits de l'étude

Les livrables attendus de l'exécution de la présente mission sont :

- Une note méthodologique contenant l'objet de l'étude, la définition des concepts (typologie d'usagers, types de services), niveaux d'interprétation (CARDER, usager, genre), méthode d'échantillonnage (type et base), méthodes et matrices d'analyse et d'interprétation, guide d'entretien ou questionnaire de l'enquête ;
- un rapport provisoire sur les résultats attendus et une présentation power point à présenter au cours de l'atelier de restitution. Le rapport synthétique devra circuler au moins 5 jours avant l'atelier.
- le rapport de l'étude qui répondra précisément aux résultats attendus et prendra en compte les observations et compléments issus de l'atelier.
- La note méthodologique sera livrée avant le démarrage de l'enquête.
- Le rapport de l'enquête sera déposé en versions provisoires à valider et en versions définitives après la validation. Pour les versions provisoires comme définitives, le dépôt consistera à transmettre trois (03) copies en version papier et deux (02) copies en version électronique sur CD-ROM.

4.5.1.5 Durée et calendrier d'intervention:

La consultation s'étend sur quatre mois à partir du mois d'Août 2015. La présentation des résultats de l'étude, la validation du rapport et la remise du rapport définitif devront avoir lieu avant la fin 'Octobre 2015.

4.5.2 Note méthodologique sur l'enquête de satisfaction sur la qualité des services publics rendus par les CARDER

4.5.2.1 Contexte

Le projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (AIMAEP) s'inscrit dans la dynamique de la conception et la mise en œuvre de sa politique agricole en général et du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) en particulier. Il vise à renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de ce ministère afin qu'il puisse mieux jouer ses fonctions de pilotage, de régulation, de coordination et de conseil agricole dans le cadre du développement des filières agricoles et chaînes de valeur aux niveaux régional et local. Le projet AIMAEP est conjointement exécuté par l'Agence Belge de Développement (CTB) et le Bénin. Le Résultat 2 de la Composante Appui Institutionnel au MAEP prévoit que « Les six CARDER disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs ». L'un des changements escomptés de ce résultat est qu'à terme les CARDER rendent des services publics de qualité en matière de conseil agricole. La situation de référence de la qualité des services rendus par les CARDER n'est pas établie pour évaluer au moment opportun, les changements induits. Au regard de ce qui précède, des expériences accumulées de 2009 à 2014 et des perspectives de poursuite de l'appui institutionnel, il apparaît nécessaire d'organiser une étude au démarrage de cette nouvelle période d'intervention pour apprécier le changement dans la qualité des services rendus par les CARDER, selon la perception de leurs usagers/clients, avant et après l'appui de l'AIMAEP.

4.5.2.2 Objectifs de l'étude

a) Objectif Général

- Apprécier la qualité des services rendus aux usagers/clients par les CARDER en matière de conseil agricole aux producteurs agricoles, et de coordination du développement des filières agricoles et chaînes de valeur au niveau régionale.

b) Objectifs spécifiques

- Analyser la perception des différentes catégories d'usagers/clients et acteurs des filières agricoles au niveau régional de la qualité et du niveau d'utilité des services fournis par les CARDER ;
- Analyser les principales contraintes à la mise en application des conseils reçus des CARDER par les usagers/clients ;
- Identifier les attentes, besoins et priorités des usagers/clients des services des CARDER par les différentes catégories d'acteurs;
- Proposer une méthodologie permettant d'apprécier le changement en termes de la qualité des services à mi-parcours et en fin d'intervention de AIMAEP II

c) Résultats attendus

- la qualité des services rendus par les CARDER aux différentes catégories d'usagers/clients et acteurs des filières agricoles au niveau régional (domaines du conseil agricole, pilotage, régulation, coordination régionale et locale du développement agricole) est analysée;
- le niveau d'utilité de ces services pour les différents usagers/clients est connu et analysé ;
- les principales difficultés / contraintes à la mise en application des conseils reçus des CARDER sont connues et analysées ;
- les attentes, besoins et priorités en matière de services attendus des CARDER sont identifiés pour chaque catégorie d'acteurs;

- une méthodologie qui permette d'apprécier le changement en termes de la qualité des services à mi-parcours et en fin d'intervention est proposée.

4.5.2.3 Méthodologie

a) Définition des concepts et Cadre théorique

Définition des concepts

Qualité

Selon le Petit LAROUSSE illustré 1995, la qualité désigne la manière d'être bonne ou mauvaise. Ainsi, la qualité d'un service peut-être bonne ou mauvaise. Nous pouvons alors définir plusieurs niveaux de qualité d'un produit ou d'un service. Dans cette logique, un service ou un produit peut être de très bonne qualité ou de qualité moyenne ou encore de très mauvaise qualité.

Utilité: L'utilité est le caractère de ce qui est utile. Et ce qui est utile est, selon le même dictionnaire, ce qui sert à quelque chose. Ainsi, dans le cadre de cette étude, on dira que le service rendu par le CARDER est utile aux usagers/clients quand ce service leur sert à quelque chose. Autrement dit quand ce service permet aux usagers/clients de répondre à l'un au moins de leurs besoins, quand ce service leur est pertinent. Le concept de l'utilité va de pair avec celui de satisfaction.

Satisfaction: Selon le dictionnaire Larousse, la satisfaction est le sentiment agréable qui résulte de l'accomplissement de ce qu'on souhaite. Dans cette optique, l'utilité des services rendus par les CARDER est donc un indicateur valable de mesure du degré de satisfaction des usagers/clients/bénéficiaires de ces services. Par voie de conséquence, un service très utile des CARDER pourrait être source d'un degré de satisfaction très élevé alors qu'un service moyennement pertinent offert par les CARDER pourrait induire chez les usagers/clients un degré moyen de satisfaction. Par ailleurs, un service offert par les CARDER qui répondrait très peu ou ne répondrait à aucun besoin des usagers/clients, est susceptible d'entraîner chez ceux-ci un degré très faible de satisfaction. Si le degré de satisfaction des usagers/clients est tributaire du degré de l'utilité des services rendus, il n'en demeure pas moins que le degré de satisfaction est fonction de la qualité des services offerts. Un service de très bonne qualité est susceptible de créer chez le bénéficiaire (l'utilisateur) un sentiment de grande satisfaction alors qu'un service de qualité moyenne pourrait entraîner un degré moyen de satisfaction. De même, un service de mauvaise qualité est susceptible de décevoir l'utilisateur et donc pourrait entraîner chez lui un sentiment de non satisfaction. Les degrés de satisfaction des usagers/clients des CARDER dépendent alors des niveaux de qualité des services à leur offerts par les CARDER

Usagers/clients du CARDER: Selon le dictionnaire Le Robert, un usager est une personne qui utilise quelque chose, un service. Ainsi, les usagers/clients du CARDER, pourraient être l'ensemble des personnes aussi bien physiques que morales qui utilisent et bénéficient des services offerts par le CARDER.

Typologie d'usagers/clients: Tel que défini précédemment, les usagers/clients du CARDER peuvent être de plusieurs types. On peut distinguer: les acteurs institutionnels (OPA, les entreprises agricoles, les ONG etc.), les acteurs individuels (les exploitants agricoles,), les acteurs publics et les acteurs privés.

Conseil agricole : Dans la perspective du Plan de Relance du Secteur Agricole, le conseil agricole est un processus d'accompagnement méthodologique des exploitants agricoles pour une prise de décisions, et la mise en œuvre des décisions prises. Il prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche en dialogue avec le producteur un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années.

Assistance conseil : Le rôle du CARDER dans l'assistance conseil aux communes en matière de développement agricole est basé sur une déconcentration administrative au niveau des communes, arrondissements et villages grâce au dispositif de conseil agricole (conseil technique spécialisé, conseil en gestion des exploitations, conseil en planification locale, conseil en organisation paysanne

b) Synthèse bibliographique sur le CARDER et le Conseil Agricole

Aperçu sur les CARDER

Les Services Déconcentrés de l'Etat ayant en charge l'agriculture sont les CARDERS et les CECPA. Au début de l'année 2013, l'organigramme et les mandats des services déconcentrés ont été modifiés. Ainsi, le nouveau décret portant statuts des CARDER apporte des innovations institutionnelles majeures telles que la planification et à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats, le recentrage de la mission en lien avec l'impact attendu sur l'amélioration des exploitations agricoles et des entreprises agricoles, grâce à une meilleure coordination de la promotion des filières agricoles. Aussi, le rôle du CARDER dans l'assistance conseil aux communes en matière de développement agricole est redéfini, en assurant une déconcentration administrative au niveau des communes, arrondissements et villages grâce au dispositif de conseil agricole.

Les différents types de services (missions) que le CARDER est supposé offrir à ses multiples usagers/clients, sont pratiquement les mêmes qu'offrait le CeRPA érigé aujourd'hui en CARDER. Ainsi, les CARDER sont investis de deux types de missions :

- ✓ les missions exclusives : orientations, appuis, suivis, coordination des actions de développement agricole et rural, préservation des ressources naturelles, contrôle réglementaire et technique, coordination des interventions des acteurs publics et privés du secteur au niveau régional, appui à la diversification agricole et à la promotion des filières agricoles, appui à l'organisation des OPA ;
- ✓ les missions non exclusives (partagées) : formation, vulgarisation, appui-conseil aux exploitants agricoles, entreprises et OPA, promotion des initiatives privées dans le domaine agricole.

Pour une meilleure gestion des missions qui lui sont assignées, les CARDER entretiennent des relations complémentaires et synergétiques avec différentes directions, organisations paysannes, agences, préfetures, projets/programmes, universités et collèges d'agricultures. C'est notamment pour cela que les relations fonctionnelles des CARDER avec les préfetures et les associations régionales des communes sont orientées vers l'assistance conseil en matière de développement agricole.

Ainsi, le fonctionnement et l'organisation des CARDER, pour répondre aux objectifs du PSRSA, passe par :

- la mise en œuvre de la politique agricole au niveau régional, la coordination des interventions des acteurs du secteur au niveau régional et la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- l'inspection, le contrôle, la réglementation et le suivi du secteur, ainsi que la mise en place et le suivi des normes,
- la diversification et la promotion des filières agricoles et l'appui des OP.
- l'assistance conseil aux communes, sous la coordination de la préfeture.

Revue sur le Conseil Agricole

Le diagnostic de l'évolution de la vulgarisation agricole au Bénin a révélé que les dispositifs de vulgarisation agricole mis en œuvre depuis toujours ne répondent souvent pas aux préoccupations et difficultés vécues sur le terrain (SNCA, 2008). Les technologies diffusées ne permettent pas toujours de résoudre les problèmes que vivent les agriculteurs. La dimension de l'exploitation agricole n'est pas prise en compte. C'est en cela que la période de réforme des CARDER premières génération en CeRPA, en

2004, était caractérisée par l'introduction de l'approche Conseil Agricole dans la vulgarisation. Ainsi, Avec le « livre blanc » sur le conseil agricole, le MAEP s'est engagé dans une démarche de conseil agricole plus global et surtout centré sur l'exploitation.

De nos jours, avec le retour au CARDER, les services de conseil aux producteurs et productrices agricoles visent à leur donner les capacités nécessaires pour analyser les écarts des résultats des exploitations et évaluer leur capacité à satisfaire aux besoins de la communauté et aux exigences du marché.

Types de services du conseil agricole

Les différents services de conseils catégorisés par la Stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole au Bénin (SNCA) sont : le Conseil technique spécialisé, le Conseil de gestion aux exploitations agricoles, le Conseil à l'accès au marché et le Conseil à l'organisation et à la planification locale.

c) Le conseil technique spécialisé.

Il vise essentiellement les objectifs suivants :

- appuyer les producteurs à identifier eux-mêmes les contraintes qui entravent l'amélioration de la productivité agricole,
- les former sur l'application des technologies en réponses à leurs préoccupations
- les amener à appliquer et adopter les innovations techniques pour améliorer la productivité et la rentabilité de leur exploitation

d) Le conseil de gestion aux exploitations agricoles

Il vise à former les producteurs afin qu'ils puissent analyser eux-mêmes la situation de leurs exploitations en vue de rechercher les voies et moyens pour en améliorer de façon durable la rentabilité économique. De façon spécifique il a pour objectifs de :

- renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation ;
- favoriser l'appropriation par les producteurs des outils de gestion technico-économique de leurs exploitations ;
- créer les conditions pour une adoption rapide des techniques de production agricole ;
- amener les producteurs à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs fixés.

e) Le conseil à l'accès au marché

Son objectif est d'accompagner les producteurs dans leurs activités conformément aux normes de gestion de qualité et pour la mise en marché de leurs produits agricoles aux meilleurs prix. Un accent particulier sera mis sur la traçabilité des produits agricoles afin de garantir leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

f) Le conseil à l'organisation et à la planification locale

Il a pour objectif essentiel de fournir l'appui technique nécessaire pour la promotion des organisations professionnelles agricoles viables, capables d'offrir aux paysans les services essentiels dont ils ont besoin pour le développement de leurs activités. Ce conseil permet également l'élaboration de la planification au niveau village après un diagnostic global. Il s'adresse à la fois aux groupements et au village tout entier

g) Le conseil en alimentation et en nutrition

Parmi les cinq (05) types de conseils agricoles, seulement deux (02) sont pris en compte au niveau des Secteurs Communal de Développement Agricole (SCDA). Il s'agit du conseil technique spécialisé et le conseil de gestion à l'exploitation. Notre étude se basera sur les deux types de conseil agricole pris en compte sur le terrain.

h) Cadre théorique

L'analyse de la perception des différentes catégories d'acteurs usagers/clients des services fournis par le CARDER se fera en utilisant l'approche basée sur une analyse empirique de Reed *et al.*, (1991) pour évaluer la manière dont chacun des services/prestations des CARDER répond aux attentes des différentes catégories d'acteurs usagers/clients. L'approche d'analyse est basée sur le calcul des indices d'offre, de demande et de performance. L'indice de la demande mesure l'importance de chacun des services fournis aux yeux des différentes catégories d'usagers/clients. L'indice d'offre évalue la perception des différentes catégories d'usagers/clients sur la qualité des services fournis. L'indice de performance, quant à lui, évalue comment les perceptions de l'importance d'un service correspondant à la manière dont ce service doit être rendu.

i) Cadre empirique

Zone de l'étude

L'étude sera conduite dans les zones de CARDER (Atlantique-littoral, Atacora-Donga, Borgou-Alibori, Zou-Collines, Ouémé-Plateau et Mono-Couffo).

Démarche méthodologie

De façon synthétique, la démarche méthodologique à suivre s'articule autour des points suivants :

- Identification (avec l'aide des CARDER et de la documentation) des services/prestations fournis par les CARDER aux différentes catégories d'usagers/clients et d'acteurs des filières agricoles.
- Conception des guides d'entretien
- Test des guides d'entretien
- Formation des enquêteurs
- Entretien avec les responsables des CARDER
- Entretien individuel avec les Organisations Professionnelles Agricoles et leurs faïtières
- Focus group avec les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçant, etc.) des différentes filières, les membres des organisations professionnelles Agricoles et leurs faïtières
- Synthèse des discussions
- Conception d'un questionnaire
- Echantillonnage
- Collecte de données quantitatives
- Calcul des indices de demande, d'offre et de performance
- Calcul du coefficient de corrélation de Spearman et Pearson
- Test non paramétrique de Kendall (Pour voir la concordance des classements effectués)

j) Méthodes de collecte des Données

La collecte des données se fera en deux phases importantes : la phase exploratoire (documentation, entretiens semi-structurés et focus-groups) et la phase d'enquêtes de terrain.

Phase qualitative

Il s'agit de discussions individuelles ou de groupes qui seront réalisées les responsables des CARDER, et les usagers/clients des services des CARDER. Cette phase se déroulera en trois (03) étapes :

1^{ère} étape : Documentation

L'exploitation de la documentation disponible sur la thématique (documents de politique, rapports techniques, études, etc.) sera faite au niveau du SG-MAEP, de la DICAF, de la DPP, DIP et des CARDER. Elle permettra de :

- collecter les données secondaires sur :
- les différentes catégories d'usagers/clients et d'acteurs des filières agricoles accompagnées par les CARDER ;
- les différents types de services que les CARDER doivent fournir aux différentes catégories d'usagers/clients et d'acteurs des filières agricoles ;
- l'effectif et la localisation des usagers/clients et acteurs des filières agricoles par région ;
- le fonctionnement et les contraintes des CARDER ;
- les différents types de prestation du conseil agricole
- se faire une idée sur :
- les différents types de services que les CARDER rendent effectivement aux différentes catégories d'usagers/clients et d'acteurs des filières agricoles ;
- les appréciations des usagers/clients et acteurs des filières agricoles sur la qualité de ces services ;
- etc.

2^{ème} étape : Entretien avec les responsables des CARDER et les personnes ressources

Ils permettront de discuter avec des personnes ressources tant des structures du MAEP (SGM, DICAF, DPP, DIP, etc.), la chambre d'agriculture, la direction de la statistique, la SONAPRA, l'ONASA ainsi que des usagers/clients et acteurs des filières agricoles (responsable URP, PNOPPA) et institutionnels. L'objectif est de compléter les données collectées dans la documentation. Aussi, les responsables des CARDER seront-ils interviewés. Cette étape permettra de connaître le mode de fonctionnement des CARDER, les différentes prestations fournies et les difficultés rencontrées. Ces entretiens serviront également de base à l'élaboration d'un guide d'entretien à utiliser pour les focus-group.

3^{ème} étape : Focus group

Il s'agira de discussions ouvertes avec des groupes restreints d'usagers/clients et d'acteurs des filières agricoles sur leur perception :

- des attentes, besoins et priorités en matière de services attendus des CARDER ;
- de la qualité des services rendus par les CARDER aux différentes catégories d'usagers/clients et acteurs des filières agricoles au niveau régional dans les différents domaines (conseil agricole, pilotage, régulation, coordination régionale et locale du développement agricole) ;
- du niveau d'utilité de ces services pour les différents usagers/clients et acteurs des filières agricoles ;
- des principales difficultés / contraintes liées à la mise en application des conseils reçus des CARDER ;
- des propositions pour une amélioration de la qualité des services rendus par les CARDER aux différentes catégories d'usagers/clients et acteurs des filières agricoles.

Les données collectées au cours de cette phase qualitative permettront d'élaborer les questionnaires d'enquête de perception à utiliser pour la phase suivante :

Phase quantitative

k) Choix des filières et communes de l'étude

Le PSRSA a fait l'option de la promotion de treize filières agricoles sur la base des critères essentiellement économiques que sont (i) la contribution de la filière à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) la contribution de la filière à l'amélioration de la croissance économique ; (iii) la contribution de la filière à l'amélioration des revenus des ménages ; (iv) le degré d'intégration de la filière dans la structure de l'économie béninoise; (v) le développement équilibré et durable des régions

Dans le cadre de cette étude, le choix des filières a été fait en tenant compte tout comme le Programme National d'Investissement Agricole de la contribution de la filière à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du revenu des ménages. Ceci a conduit au choix des filières riz, maïs, cultures maraîchères (tomate, oignon, piment), ananas, œufs, poissons. La contribution de la filière à l'amélioration de la croissance économique a été également prise en compte. Pour ce fait, nous avons ajouté à la liste précédente, les filières coton et anacarde parce qu'elles représentent des cultures de rentes, aussi l'igname a été ajouté pour représenter les racines et tubercules parce que faisant partie des habitudes alimentaires des populations du Nord et du centre. Pour avoir une représentativité de tous les sous-secteurs agricoles, la viande a été également ajoutée. Sur la base des statistiques de production, les moyennes de production du riz, de maïs, des cultures maraîchères (tomate, oignon, piment), de l'ananas et de l'igname au cours des dix dernières années ont été estimées par commune. Ceci nous a permis de retenir deux communes de production (commune à faible production et commune à forte production) par zones CARDER en tenant compte des zones de production des spéculations sur toute l'étendue du territoire Béninois. Pour ce qui est de la viande (bovins, caprins, ovins, porcins, poules) les moyennes des effectifs des animaux ont été aussi estimées au cours des dix dernières années par commune et deux communes (commune à effectif d'animaux élevé et commune à effectif d'animaux faible) ont été retenues par zone CARDER. Pour la filière poissons, les deux (02) communes de production (commune à effectif élevé de pisciculteurs et commune à effectif faible de pisciculteurs) par zone CARDER ont été choisies en se référant à PROVAC 2010. En ce qui concerne les œufs, deux communes ont été choisies (commune à effectif élevé d'aviculteurs et commune à effectif faible d'aviculteurs) par zone CARDER. Le tableau 1 présente les communes retenues par filières et par zone de CARDER. Le nombre de commune retenue par zone de CARDER est présenté dans le tableau 2.

Tableau 1 : Communes de l'étude en fonction des spéculations par zone CARDER

	Maïs	Riz	Ananas	Cultures maraîchères	Œufs	Poissons/ crevettes	Viande	Anacarde	Coton	Igname
Atlantique-Littoral	Zè Ouidah		Zè Ouidah	Kpomassè Cotonou	Abomey- Calavi Toffo	So ava Cotonou				
Atacora-Donga	Kérou Boukombé	Djougou Copargo		Natitingou Péhunco	Djougou Natitingou		Matéri Toucountouna	Kouandé Boukombé	Kérou Bassila	Djougou Ouaké
Borgou-Alibori	Kandi Karimama	Malanville Pèrèrè		Malanville Kalalé	Parakou Savè		Banikoara Parakou	Tchaourou Savè	Banikora Karimama	Tchaourou Malanville
Mono-Couffo	Bopa Grand popo	Dogbo Toviklin		Klouekanmey Comè	Grand-popo Dogbo	Bopa Lalo			Aplahoué Bopa	Aplahoué Toviklin
Ouémé-Plateau	Kétou Porto novo	Adjohoun Sèmè kpodji		Akpromissereté Adja-ouèrè	Dangbo Pobè	Bonou adjarra			Kétou Adjohoun	Kétou ifangni
Zou-Collines	Ouèssè Abomey	Glazoué Covè		Glazoué Quinhi	Agbangnizoun Bantè	Quinhi, zoglobomey	Glazoué covè	Bantè djidja	Savalou Agbangnizoun	Glazoué bohicon

Tableau 2 : Communes retenues pour l'étude par zone de CARDER

CARDER	Communes retenues	Effectifs
Atlantique-Littoral	Zè Ouidah Kpomassè cotonou Abomey-calavi Toffo So ava	7
Atacora-Donga	Kérou Boukombé Djougou Copargo Natitingou Matéri Toucountouna pehunco kouandé bassila ouaké	11
Borgou-Alibori	Kandi Karimama Malanville Pèrèrè Kalalé Parakou Savè Banikora Tchaourou	9
Mono-Couffo	Bopa Grand popo Dogbo Toviklin Klouekanmey Lalo Comè	7
Ouémé-Plateau	Kétou Porto novo Adjohoun Sèmè kpodji Dangbo Bonou adjarra Pobè Adja-ouèrè Akpromisserété Ifangni	11
Zou-Collines	Ouèssè Abomey Glazoué Covè Agbangnizoun Bantè Ouinhi, Zogbodomey djidja Savalou Bohicon	11
Total communes		56

Nota Bene : Le contrôle de la qualité scientifique des données collectées au cours de ces phases est assuré par un groupe de seniors scientifiques qui, non seulement évite que l'image de l'INRAB soit ternie mais aussi supervise les travaux sur le terrain. Par ailleurs, pour rendre efficace le travail des chercheurs et techniciens, les financiers interviennent directement sur le terrain pour produire les pièces comptables.

I) Echantillonnage

Deux villages seront retenus par commune et par filières retenus pour l'étude. L'échantillonnage se fera au niveau de chaque catégorie d'utilisateur/client des CARDER. Ainsi, les producteurs, les transformateurs et les OPA, seront choisis au niveau des villages. Les commerçants seront choisis au niveau de la zone CARDER. Les fermes spécialisées, les fournisseurs d'intrants, les élus locaux ou conseillers, les ONG/ projets de développement agricole seront choisis au niveau des communes.

- Taille de l'échantillon

L'échantillonnage sera effectué au niveau de chaque catégorie d'utilisateur/client des services fournis par le CARDER de la région en fonction du genre.

- Taille de l'échantillon des producteurs

Les producteurs seront choisis dans les villages d'intervention des SCDA et dans les villages sans intervention des SCDA. Nous aurons donc à enquêter des producteurs encadrés et des producteurs non encadrés. Un effectif de 10 producteurs sera enquêté par village encadré contre un effectif de 5 producteurs par village non encadré. Dans les 10 producteurs à choisir par village encadré, nous aurons à considérer un effectif de 5 producteurs encadrés dans les unités de vulgarisation et un effectif de 5 producteurs recevant un encadrement large. Nous aurons à enquêter un effectif total de 1320 producteurs pour toutes les filières choisies et dans les six (06) zones CARDER couvrant l'étude. Par village, nous aurons à considérer au moins 1/3 de productrices dans les producteurs à retenir. Un recensement se fera par village et les producteurs et productrices seront choisis au hasard.

- **Taille de l'échantillon des transformateurs**

Les transformateurs seront choisis de manière aléatoire dans les villages retenus. Nous aurons à enquêter 1 transformateur par village et pour l'ensemble des zones CARDER, nous aurons un total 176 transformateurs à enquêter pour toutes les filières choisies.

- **Taille de l'échantillon des commerçants**

Pour les commerçants, nous aurons à enquêter dans trois (03) marchés par zone CARDER. Pour ce fait, par zone CARDER trois types de marché sont pris en compte : producteur, regroupement et consommation. Un effectif de 20 commerçants sera enquêté par zone CARDER. Au total, 120 commerçants seront enquêtés pour toute l'étude. Le tableau 3 présente les marchés retenus en fonction des zones de CARDER.

Tableau 3: Marchés retenus en fonction des zones de CARDER

CARDER	Type de marché		
	Producteur	Regroupement	Consommation
Atlantique-Littoral	Allada	Sèhouè	Dantokpa
Atacora-Donga	Pehunco	Djougou	Natitingou
Borgou-Alibori	Banikoara	Parakou	Malanville
Mono-Couffo	Azovè	Dogbo	Lokossa
Ouémé-Plateau	Azowlissè	Pobè	Ouando
Zou-Collines	Agouna	Glazoué	Houndjro

- **Taille de l'échantillon des OPA leurs structures faitières**

Les représentants des OPA seront choisis de manière aléatoire dans les villages retenus. Nous aurons à enquêter 1 représentant d'OPA par village et pour l'ensemble des zones CARDER, nous aurons un total 176 représentant des OPA à enquêter.

- **Taille des autres acteurs**

Les autres acteurs à enquêter sont : les maires et leurs conseils surtout ceux chargés de l'agriculture ; les délégués et chefs quartiers, les ONG, Projets/programme, les fermes spécialisées et les fournisseurs d'intrants. Au niveau de chaque commune retenu et par filière dans les zones CARDER, ces différents acteurs seront enquêtés. Nous aurons à enquêter par commune : 1 responsable de ferme spécialisé, 1 fournisseur d'intrant, 1 maire ou 1 de ses conseillers, 1 responsable d'une ONG locale ou d'un projet de développement agricole.

Tableau 4 : Taille par catégorie d'usagers/clients par zone de CARDER

Types d'usagers/clients		AD	AL	BA	MC	OP	ZC	Total par usager
1	Producteurs	240	150	240	210	210	270	1320
2	Transformateurs	32	20	32	28	28	36	176
	Commerçants	20	20	20	20	20	20	120
3	Organisations de Producteurs Membres d'OP/groupement opérationnels, responsable UCP, responsable URP	32	20	32	28	28	36	176
	Fermes spécialisées	11	7	9	7	11	11	56
4	Fournisseur intrants	11	7	9	7	11	11	56
5	Elus locaux ou conseillers en charge de l'agriculture	11	7	9	7	11	11	56
6	ONG locales ou Projet de développement agricole	11	7	9	7	11	11	56
Nombre d'enquêtés totales par CARDER		368	238	360	314	330	406	2016

Type de données à collecter

Les données seront collectées en fonction de chaque indicateur de résultats. Ainsi on a :

- Pour l'estimation du taux de satisfaction des usagers/clients par rapport au conseil agricole
 - Les principaux services fournis par les CARDER
 - Les principaux problèmes des acteurs /leurs besoins
 - Les fréquences de visite des agents de CARDER
 - Les échelles d'appréciation du niveau de satisfaction des services pour les différents types de conseil reçus basée sur 5 niveaux (0= n'existe pas, 1= pas satisfait, 2=peu satisfait, 3= satisfait et 4= très satisfait)
 - Les technologies connues, utilisées, sources de connaissance/information, niveau de connaissance
- Pour l'estimation du taux de satisfaction par rapport à l'assistance conseil
 - Les principaux services fournis par les CARDER
 - Les besoins et attentes des agents communaux
 - Les fréquences de visite des agents de CARDER
 - Les échelles d'appréciation du niveau de satisfaction des services pour l'assistance conseil reçus basée sur 5 niveaux (0= n'existe pas, 1= pas satisfait, 2=peu satisfait, 3= satisfait et 4= très satisfait)
- Pour l'appréciation du niveau d'utilité des conseils
 - Les échelles d'appréciation du niveau d'utilité des conseils reçus pour les différents types de conseil reçus basée sur 5 niveaux (0= n'existe pas, 1= Pas utile, 2=Peu utile, 3=utile, 4=très utile) au niveau de toutes les catégories d'usagers/clients.

Saisie des données

Les données seront saisies à l'aide du logiciel EpiData dans un masque de saisie conçu à cet effet. Les données ainsi saisies seront apurées avant les analyses.

Méthodes et outils d'analyse des données

m) Méthodes d'analyse des données secondaires et primaires

L'analyse de contenu sera utilisée pour analyser les données qualitatives et celles provenant de la revue documentaire. Elles seront renforcées par quelques statistiques descriptives (fréquences, moyennes, minimum, maximum, et écart-types) et au besoin de tests non paramétriques tels que le test de Kendall, le test de khi-deux, le test de rang de Spearman, etc., afin de préciser les tendances et/ou les classements qui seront effectués.

n) Analyse de la perception des usagers/clients sur la qualité des services fournis par le CARDER

L'approche utilisée sera basée sur l'analyse empirique de Reed *et al.* (1991). Elle est basée sur le calcul des trois (03) indices pour chaque type de service fourni par le CARDER. Ces indices sont des vecteurs d'agrégats sur les catégories d'usagers/clients de l'échantillon qui mesure pour chaque service fourni par le CARDER, son importance, la qualité de la prestation et la manière dont le service répond aux attentes d'un acteur usager individuel.

Le premier est un indice de la demande (D) qui mesure le degré d'importance de chaque service fourni par le CARDER. Il se présente comme suit :

$$D_h = \frac{1}{d_1 N} \sum_{j=1}^r d_j t_j \text{ tel que } d_1 > d_2 > \dots > d_r > 0 \quad (1)$$

Où h est un service donné fourni par le CARDER, d_j est le poids ordinal de la demande et reflète les attentes des usagers/clients pour chaque service fourni ; Le poids de la demande indique le $j^{\text{ème}}$ niveau d'importance du service h , t_j représente le nombre d'acteur usager qui attribue au service h , le $j^{\text{ème}}$ degré d'importance et N est le nombre total de répondants. L'indice de la demande pour un service donné D_h a une valeur comprise entre 0 et 1 ; il est égal à 1 si toutes les catégories d'acteur usager perçoivent le service h , comme le plus important. La valeur minimale est obtenue lorsque toutes les catégories d'acteur usager considèrent le service, moins important.

Le second indice est l'indice de l'offre (S), qui mesure la perception des catégories d'acteur usager de la qualité de chaque service fourni. L'indice normalisé d'offre se présente comme suit :

$$S_h = \frac{1}{s_1 N} \sum_{i=1}^r s_i g_i \text{ tel que } s_1 > \dots > s_{n-1} > 0 > s_n$$

Où h est un service donné fourni par le CARDER, s_i est le poids ordinal d'offre et reflète pour chaque service fourni, sa qualité en le comparant à d'autres services fournis par d'autres structures ; Le poids de l'offre indique le $i^{\text{ème}}$ degré de la qualité du service h , s_i représente le nombre d'acteur usager qui attribue au service h , le $i^{\text{ème}}$ niveau de qualité. Tout comme pour l'indice de demande, la valeur maximale de l'indice de l'offre est égale à 1, quand toutes les catégories d'acteurs usagers/clients estiment que la qualité de service h fourni par le CARDER est le meilleur. La valeur minimale de l'indice de l'offre qui est négatif est obtenue lorsque toutes les catégories d'acteur usagers/clients estiment que la qualité de h est très mauvaise.

Le troisième indice est celui de la performance (W) qui mesure comment les perceptions de l'importance d'un service correspondant à la manière dont ce service doit être fourni. L'expression de l'indice de performance normalisé est :

$$W_h = \frac{1}{s_1 d_1 N} \sum_{j=1}^r \sum_{i=1}^n s_i d_j k_{ij}$$

Où h est un service donné fourni par le CARDER ; k_{ij} le nombre d'acteur usager qui estiment que le service h , a un $j^{\text{ème}}$ degré d'importance et considère également qu'il est fourni avec un $i^{\text{ème}}$ niveau de qualité ;

La valeur maximale 1 de l'indice de performance indique une correspondance parfaite entre l'importance que les acteurs usagers/clients ont attachés à un service donnée et comment ils perçoivent qu'il doit être fournis par le CARDER. La valeur minimale de l'indice de performance dépend du poids de l'offre s_i . Les trois indices sont calculés séparément pour chaque service fourni par le CARDER. Pour tester la robustesse des trois indices, les résultats de l'indice de performance à l'aide de différentes combinaisons de poids sont comparés en calculant les coefficients de corrélation de Spearman et Pearson pour chaque service.

o) Niveau de connaissance des acteurs

Pour évaluer de manière objective le niveau de connaissance des usagers/clients, il sera administré au différent acteur au cours de la phase d'enquête quantitative, un test de connaissance. Il s'agira d'un

ensemble de questions relative au contenu des messages /thèmes de vulgarisation et de formation des CARDER.

Chaque question sera notée sur 5 et en fonction des réponses données par l'utilisateur/client (Producteurs et transformateurs surtout), ce dernier recevra une note conséquente. Cette note sera ramenée sur 100 points en utilisant la formule (2) :

$$Score = \frac{M}{5} \times 100 \quad (2)$$

Avec M : la moyenne des scores obtenus pour une innovation ou une technique donnée. La note 5 est la note maximale obtenue par l'utilisateur/client lorsqu'il donne une bonne réponse.

p) Taux d'utilisation des services du CARDER

Les taux d'utilisation des services des CARDER seront estimés pour chaque type de service en faisant le rapport entre le nombre de personnes les utilisant et la population d'utilisateur potentiel.

q) Analyse des principales contraintes, attentes et réalisation des arbres à problème

Le test non paramétrique de concordance de Kendall sera utilisé pour tester la concordance dans les divers classements effectués par les différents acteurs au niveau des contraintes hiérarchisés. Le coefficient de concordance de Kendall permet de chiffrer le degré de concordance qui existe entre les classements établis sous forme de rang par deux ou plusieurs jurys ou experts, et d'en tester la signification. Après la hiérarchisation, les trois premières contraintes de chaque catégorie d'acteurs seront utilisées pour la construction des arbres à problème. L'arbre biologique sera utilisé par analogie afin d'expliquer et faciliter le remplissage. De manière concrète, le tronc de l'arbre symbolise la contraintes, ces racines correspondent aux causes des contraintes alors que les branches correspondent aux effets. Les causes primaires et secondaires de même que les effets primaire et secondaire seront identifiés par les acteurs eux-mêmes. L'analyse FFOM sera une analyse systémique des forces/opportunités et des faiblesses/menaces des CARDER.

Outils d'analyse des données

L'analyse des données sera faite à l'aide des logiciels SPSS et STATA.

Cadre logique de l'étude

RESULTATS ATTENDUS	DONNEES A COLLECTER	METHODES DE COLLECTE	METHODES D'ANALYSE
<p>R1 : La qualité des services rendus par les CARDER aux différentes catégories d'utilisateurs/clients et acteurs des filières agricoles au niveau régional (domaines du conseil agricole, pilotage, régulation, coordination régionale et locale du développement agricole) est analysée</p>	<p>Différentes catégories d'utilisateurs/clients et d'acteurs des filières agricoles accompagnées par les CARDER et par région : type, effectif, localisation, etc.</p>	<p>Etude documentaire Entretiens avec des personnes ressources</p>	<p>Analyse documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classification / codification des informations ; - Regroupement des idées selon leur centre d'intérêt ; - Elaboration d'une matrice d'analyse par produit/filière.
	<p>Services rendus par les CARDER aux différentes catégories d'utilisateurs/clients et acteurs des filières agricoles au niveau régional (domaines du conseil agricole, pilotage, régulation, coordination régionale et locale du développement agricole)</p>	<p>Etude documentaire Entretiens avec des personnes ressources</p>	<p>Analyse documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classification / codification des informations ; - Regroupement des idées selon leur centre d'intérêt ; - Elaboration d'une matrice d'analyse par produit/filière.
	<p>Niveau d'appréciations, par région, des usagers/clients et acteurs des filières agricoles sur la qualité des services rendus par les CARDER</p>	<p>Enquêtes d'opinion au moyen de guides d'entretien (focus-groups et entretien avec des personnes ressources) et de questionnaires (enquêtes auprès des échantillons)</p>	<p>Calcul des statistiques descriptives (fréquence et graphique) Calcul pour chaque service, par région et par acteur de l'indice de demande d'offre et de performance ;</p>
<p>R2 : Le niveau d'utilité de ces services pour les différents usagers/clients est connu et analysé</p>	<p>Appréciations, par région, des usagers/clients et acteurs des filières agricoles sur le niveau d'utilité des services rendus par les CARDER</p>	<p>Enquêtes d'opinion au moyen de guides d'entretien et de questionnaires</p>	<p>Calcul des statistiques descriptives Calcul pour chaque service, par région et par acteur de l'indice normalisé de demande Taux d'utilisation</p>

RESULTATS ATTENDUS	DONNEES A COLLECTER	METHODES DE COLLECTE	METHODES D'ANALYSE
R3 : Les principales difficultés / contraintes à la mise en application des conseils reçus des CARDER sont connues et analysées	Fonctionnement et contraintes des CARDER	Documentation Enquêtes d'opinion au moyen de guides d'entretien et de questionnaires	Hiérarchisation Test de concordance de Kendall Arbre à problème Analyse FFOM
	Appréciations, par région, des usagers/clients et acteurs des filières agricoles sur les principales difficultés / contraintes à la mise en application des conseils reçus des CARDER	Enquêtes d'opinion au moyen de guides d'entretien et de questionnaires	Hiérarchisation Test de concordance de Kendall Analyse FFOM
R4 : Les attentes, besoins et priorités en matière de services attendus des CARDER sont identifiés pour chaque catégorie d'acteurs	Perception des CARDER des attentes, besoins et priorités en matière de services de la part des acteurs	Enquêtes d'opinion au moyen de guides d'entretien et de questionnaires	Calcul de l'indice normalisé de performance Hiérarchisation Test de concordance de Kendall
	Attentes, besoins et priorités en matière de services attendus des CARDER par catégorie d'acteurs et par région	Enquêtes d'opinion au moyen de guides d'entretien et de questionnaires	Analyse FFOM

Chronogramme de réalisation de l'étude

Le chronogramme de réalisation de l'étude est présenté dans le tableau 5

Tableau 5 : Chronogramme de réalisation l'étude

Phases de l'étude	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Documentation	←→			
Rédaction et Présentation méthodologie	←→	←→		
Collecte des données qualitatives et quantitatives		←→		
Traitement, analyse et rédaction rapport			←→	
Présentation Rapport				←→
Validation et finalisation rapport				←→